



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 février, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 février 2019, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
5	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAU	BOURGEOT	Gilles	
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAU	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
93	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
111	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
112	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
113	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
114	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
115	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
116	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
117	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
118	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
119	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
120	BAYEUX	LECLERE	Philippe	
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	
122	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
123	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
124	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
125	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
126	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
127	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
128	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
129	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	
130	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
131	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
132	FALAISE	LEROY	Eric	
133	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
134	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
135	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
141	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	
142	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
143	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
144	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
145	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	X
146	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
148	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
149	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
150	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
153	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
154	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
155	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
156	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
158	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
159	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
160	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
161	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
162	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
165	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
166	FALAISE	POURNY	Pascal	X
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
168	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
169	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
170	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
171	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
172	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	LISIEUX - MOYAUX	Représentant à élire		
199	CU CAEN LA MER	Représentant de Lion-sur-Mer à désigner		

Etait également présente, Mme Janick GAILLARD-PRETI, trésorière CAEN-ORNE-ODON.

Pouvoirs :

	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER
1	Patricia ZARAGOZA-NODET	CU Caen la Mer	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
2	Jean-Claude LECONTE	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	Cédric POISSON	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
3	Michel LEMOINE	CU Caen la Mer	Jean-Pierre MAUPETIT	CU Caen la Mer
4	Michel BIZET	CAEN EST	Alain LE FOLL	CAEN EST
5	Gérard POULAIN	PONT-L'EVEQUE	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
6	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
7	Philippe CAPOEN	CU Caen la Mer	Alain TRANCHIDO	CAEN AGGLO
8	Michel DES HAYES DE GASSART	PONT-L'EVEQUE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
9	Patrick FOUCAULT	FALAISE	Pascal POURNY	FALAISE
10	Thierry RENOUF	CU Caen la Mer	Jean-Pierre BOUILLON	CU Caen la Mer
11	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
12	Mireille DUFOUR	ISIGNY-TREVIERES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
13	Richard MAURY	CU Caen la Mer	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
15	Christian ANNE	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	Jacques LEBOURGEOIS	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON
16	Philippe TOUCHARD	CU Caen la Mer	Gilles BERARD	CAEN SUD
17	Franck BIHET	CU Caen la Mer	Didier LEFORT	CAEN AGGLO

ACCUEIL DES DELEGUES

M. Jacques LELANDAIS remercie les représentants présents pour leur mobilisation qui permet d'atteindre le quorum et qui traduit, une nouvelle fois, tout l'intérêt porté au syndicat.

ORDRE DU JOUR

M. Jacques LELANDAIS indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation adressée le 22 février dernier :

 ➤ **Rapport du Président :**

- Agenda du Comité Syndical ;
- Commissions Locales d'Energie du printemps 2019 ;
- Délégations et activités 2018 du Bureau Syndical et des commissions ;
- Etat des adhésions et des transferts de compétences ;
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2018 ;
- Mise à jour des annexes des statuts du syndicat.

 ➤ **Finances :**

- Financement des participations des collectivités membres aux travaux, par fonds de concours ;

 ➤ **Dossiers :**

- Révision des statuts du SDEC ÉNERGIE
- Rapport d'Orientations Budgétaire 2019 – Budget Principal ;
- Rapport d'Orientations Budgétaire 2019 – Budget annexe Energies Renouvelables ;
- Rapport d'Orientations Budgétaire 2019 – Budget annexe Mobilité Durable.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

M. Jacques LELANDAIS présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, en charge de l'administration et des finances ;
- Mme Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière ;
- M. Bruno DELIQUE, Directeur Général ;
- M. Jérôme DANIEL, Directeur du Département Administration-Finances ;
- Mme Sylvie DURAND, Directrice du département Concessions Electricité, Gaz et Solidarité.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS, est nommé, à l'unanimité, secrétaire de séance.

RAPPORT DU PRESIDENT

MODALITES DE VOTE

M. Jacques LELANDAIS rappelle que le quorum s'apprécie par rapport au nombre de voix correspondant aux représentants physiquement présents, et suivant qu'il s'agit d'un vote d'intérêt commun ou d'un vote spécifique à une compétence.

Les décisions à prendre ce jour portent uniquement sur de l'intérêt commun ; tous les représentants présents ou représentés pourront s'exprimer.

Dans ce contexte, M. le Président propose des votes à main levée et pour faciliter le décompte des voix, seuls les représentants souhaitant s'abstenir ou voter contre seront invités à se manifester.

Par ailleurs, pour que puissent être pris en compte les pouvoirs, il rappelle aux porteurs de pouvoir de penser à s'exprimer également, le cas échéant, pour la personne leur ayant donné cette procuration.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Dans un souci permanent de garantir l'atteinte du quorum lors des réunions du Comité Syndical, permettant, notamment, d'assurer la continuité des activités du syndicat et des services rendus aux usagers, M. le Président annonce les prochaines dates de réunions du Comité Syndical, à savoir :

- Jeudi 4 avril 2019 – 14h – Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest.
- Jeudi 19 septembre 2019 – 14h – Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest.
- Jeudi 12 décembre 2019 – 14h – Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE DU PRINTEMPS 2019

M. le Président rappelle que les prochaines réunions de Commissions Locales d'Énergie se dérouleront du 18 mars au 1^{er} avril 2019.

Il laisse le soin à M. Bruno DELIQUE de confirmer l'ordre du jour de ces réunions, validé par le Bureau Syndical :

- Révision des statuts ;
- Présentation, par CLE, des réalisations 2018 et programmation 2019 ;
- Principales propositions d'évolution des aides et contributions financières pour 2019 ;
- Brèves d'actualités.

Ce dernier rappelle que la CLE de LISIEUX-MOYAUX sera l'occasion de procéder à l'élection d'un nouveau représentant au Comité Syndical pour remplacer M. Daniel VERGER, délégué de Moyaux, décédé en décembre.

L'ensemble des invitations a été adressé le 18 février dernier aux délégués, maires et présidents des collectivités membres du syndicat, aux conseillers Régionaux et Départementaux, aux parlementaires et partenaires (EDF, ENEDIS, GRDF, Primagaz, Antargaz-Finagaz, Orange).

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

DELEGATIONS ET ACTIVITES DU BUREAU SYNDICAL ET DES COMMISSIONS 2018

M. le Président rappelle que, par délibération en date du 3 juin 2014, modifiée par celle du 12 décembre 2017, le Comité Syndical a donné délégation, pour la durée du mandat, au Bureau Syndical, au Président et aux Vice-Présidents.

Les décisions du Bureau Syndical sont restituées dans le recueil des actes administratifs publié dans les lettres d'informations et sur le site du syndicat et consultables à l'accueil du SDEC ÉNERGIE.

Les décisions du Comité Syndical sont alimentées par les propositions du Bureau Syndical, sur la base du travail fourni par les commissions internes mais aussi par les échanges lors des Commissions Locales d'Énergie.

M. Bruno DELIQUE précise qu'en 2018, le Bureau Syndical s'est réuni 8 fois et les différentes commissions internes 75 fois. Le Président, en vertu de sa délégation du Comité Syndical a pris 19 décisions.

M. le Président remercie les Vice-présidents, les élus des commissions et du Bureau Syndical de leur engagement, de la disponibilité dont ils font preuve et de leur efficacité.

Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des représentants pour leur participation aux cinq Comités Syndicaux et aux Commissions Locales d'Énergie, réunies deux fois en 2018.

Une des activités importantes du SDEC ÉNERGIE porte sur les travaux et les investissements. La liste des 42 marchés publics passés en 2018 a été adressée aux représentants avec leur note de présentation.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

ETAT DES ADHESIONS ET DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

M. le Président annonce que, depuis la dernière réunion du Comité Syndical, le Bureau Syndical, lors de ses réunions des 18 janvier et 22 février derniers, a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités, et a autorisé leur mise en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Ces nouveaux transferts sont résumés comme suit :

Compétence	Collectivité
Energies Renouvelables	CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon
	Courtonne-la-Meurdrac
Eclairage Public	CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon
	Laize-Clinchamps
	Noues-de-Sienne
	Cottun
	Val-de-Vie
	La Vespière-Friardel
	Valambray
	Isigny-sur-Mer

M. le Président rappelle également que l'arrêté inter préfectoral (Calvados/Manche), signé le 12 décembre 2018, a acté le retrait du syndicat de la Commune déléguée de Pont-Farcy et l'adhésion au syndicat de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

En outre, 6 communes nouvelles ont vu le jour au 1^{er} janvier 2019 :

Commune nouvelle	Composition	Commune siège
Cambremer	- Cambremer - Saint-Laurent-du-Mont	Cambremer
Cesny-les-Sources	- Acqueville - Angoville - Cesny-Bois-Halbout - Placy - Tournebu	Cesny-Bois-Halbout
Le Castelet	- Garcelles-Secqueville - Saint-Aignan-de-Cramesnil	Saint-Aignan-de-Cramesnil
Montillières-sur-Orne	- Trois-Monts - Goupillières	Trois-Monts
Castine-en-Plaine	- Hubert-Folie - Rocquancourt - Tilly-la-Campagne	Rocquancourt
Pont-l'Évêque	- Coudray-Rabut - Pont-l'Évêque	Pont-l'Évêque

Au vu de l'ensemble de ces évolutions, le syndicat compte, à ce jour, 523 adhérents (514 communes, 9 intercommunalités).

L'état actuel des collectivités adhérentes aux SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
481 communes 1 intercommunalité	442 communes 8 intercommunalités	40 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
74 communes 1 intercommunalité	116 communes 1 intercommunalité	15 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Énergétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
5 communes	—

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

DECOMPTE DES PRESENTS

M. Jacques LELANDAIS présente l'état des présents à l'ouverture de la séance :

	Vote d'Intérêt Commun
Représentants	199
Représentants en exercice*	197
Quorum atteint à partir de	99
Présents	111
Pouvoirs	17
Total des votants	128

**En attente d'une nouvelle élection en CLE de LISIEUX-MOYEAUX, afin de remplacer M. Daniel VERGER, décédé en décembre dernier et du remplacement de M. Jean-Marc GILLES de Lion-sur-Mer, par la CU de Caen la Mer.*

M. Jacques LELANDAIS annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint pour chacun des votes à venir, les représentants peuvent valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2018

M. Jacques LELANDAIS soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2018, transmis aux représentants avec la note de présentation, jointe à la convocation.

Le procès-verbal du 13 décembre 2018 est approuvé, à l'unanimité.

MISE A JOUR DES ANNEXES DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE, ISSUS DE LA CREATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER, EN DATE DU 1^{er} JANVIER 2017

M. Jacques LELANDAIS rappelle que, comme le prévoient les statuts actuels du SDEC ÉNERGIE, certaines de ses annexes peuvent être mises à jour par le Comité Syndical.

Aussi, afin de tenir compte :

- du retrait de la Commune de Pont-Farcy (Tessy-Bocage) ;
- de l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon ;
- des transferts de compétences actés au cours de l'année écoulée ;
- de la création de 6 communes nouvelles au 1^{er} janvier 2019 ;
- du changement de nom de la Communauté de communes Blangy Pont l'Evêque Intercom, devenue Terre d'Auge ;
- du respect des règles de graphie (Moulins en Bessin → Moulins-en-Bessin).

M. le Président propose de mettre à jour les annexes suivantes des statuts du SDEC ÉNERGIE :

- **Annexe 1** : Liste des membres et des compétences transférées ;
- **Annexe 2** : Périmètre des collèges électoraux, jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux postérieur à 2014 ;
- **Annexe 3** : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer, à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014 ;
- **Annexe 4** : Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la Mer ;
- **Annexe 5** : Collège des EPCI membres du Syndicat autres que la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

Ces annexes ont été transmises aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion – annexe E de la note de présentation jointe à la convocation.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'accepter ces mises à jour.

Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	111	17	128

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise à jour des annexes des statuts du SDEC ÉNERGIE ; l'annexe 4 ne présentant aucune modification ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

FINANCES

M. le Président laisse la parole à M. Philippe LAGALLE, vice-Président en charge de l'Administration et des Finances pour présenter les travaux de la commission et du Bureau Syndical.

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

M. Philippe LAGALLE, vice-Président en charge de l'Administration et des finances rappelle, que, par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-Finances » et du Bureau Syndical, en date des 8 et 22 février derniers, le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur les nouveaux projets, présentés depuis le Comité Syndical du 13 décembre dernier.

La liste de ces projets a été communiquée aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion - annexe F de la note de présentation jointe à la convocation.

Celle-ci, sur proposition du Président, est complétée par les 10 dossiers suivants, déposés depuis l'envoi de la note :

COMMUNE	INTITULE DU DOSSIER	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL HT	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
CAIRON	EXTENSION ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT COEUR DE BOURG	ECLAIRAGE PUBLIC	54 255,18	35 265,87	35 265,87
LE BREUIL-EN-AUGE	PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARKING	ECLAIRAGE PUBLIC	12 492,21	8 119,94	8 119,94
MONDRAINVILLE	RUE ST DENIS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	57 016,06	29 376,79	29 376,79
OUISTREHAM	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE L'ARMOIRE 07	ECLAIRAGE PUBLIC	13 419,53	13 419,53	10 064,65
	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DES ARMOIRES 09-10-11		23 682,80	22 198,32	17 762,10
	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRES MATS + CROSSE ARMOIRES 06 ET 13		73 295,54	51 306,88	51 306,88
	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DES ARMOIRES 14-15-26		36 477,96	29 182,37	27 358,47
	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE L'ARMOIRE 30		6 432,69	4 960,55	4 824,52
TOURVILLE-SUR-ODON	RUE DU LAVOIR - GAIS PINSONS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	163 956,65	85 105,34	85 105,34
VIRE-NORMANDIE (TRUTTEMER-LE-GRAND)	RUE DE L'AMIRAL LATHAM - PLACE GEORGES PATARD	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	410 467,64	159 756,45	159 756,45

La liste initiale et la liste complémentaire portent le nombre à 60 projets pour un montant total de 1 926 320,69€ de fonds de concours.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'accepter cette nouvelle liste de demandes.

Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	111	17	128

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste complète de demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, jointe en annexe (60 projets pour un montant total de 1 926 320,69 €) ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Arrivée de M. Lionel MULLER et départ de M. Henri GIRARD.

DOSSIERS

REVISION DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE, APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2020

M. le Président rappelle que, par délibération en date du 12 décembre 2017, le Comité Syndical a autorisé le Président à évaluer la pertinence ou non d'exercer de nouvelles compétences « eau » et « assainissement », en :

- mesurant l'impact pour le SDEC ÉNERGIE, au regard de ses activités ;
- évaluant l'attractivité pour les collectivités détentrices de ces compétences ;
- proposant des modalités d'exercices adaptées aux besoins des collectivités et un mode de gouvernance et de représentativité équilibrée.

Lors de sa séance en date du 13 décembre 2018, et après avoir entendu le bilan de l'évaluation relatif à l'exercice de nouvelles compétences liées au "petit cycle de l'eau", le Comité syndical a approuvé le principe de la révision des statuts du SDEC ÉNERGIE afin d'y intégrer ces compétences et chargé Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Les projets de statuts ainsi modifiés ont pour objectif de :

- compléter l'accompagnement du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de ses membres, par l'exercice de nouvelles compétences à la carte liées au « petit cycle de l'eau ».
- préserver les activités relevant du domaine de « l'énergie » du SDEC ÉNERGIE.
- faire évoluer le mode de représentativité des membres pour permettre à toutes les compétences exercées par le SDEC ÉNERGIE, d'être représentées aux instances délibérantes : le Comité Syndical et le Bureau Syndical.

Il est à noter que ce dossier a fait l'objet :

- d'un travail préparatoire par un groupe ad'hoc composé de 8 membres du Bureau Syndical et représentatif des différents territoires :
 - M. LELANDAIS, Président du SDEC ÉNERGIE ;
 - Mme GOURNEY LECONTE, 1^{er} VP en charge des questions d'énergie ;
 - M. LAGALLE, 2^{ème} VP en charge des questions de l'administration et des finances ;
 - M. HEURTIN, 8^{ème} VP en charge des questions de développement économique ;
 - M. GIRARD, ancien Président du SDEC ÉNERGIE, membre du bureau syndical ;
 - M. BLIN, membre du Bureau Syndical ;
 - M. GABRIEL, membre du Bureau Syndical ;
 - M. POULAIN, membre du Bureau Syndical.
- d'une présentation de l'état d'avancement, à l'occasion de chaque réunion du Bureau Syndical ;
- d'une présentation aux représentants du Comité Syndical à plusieurs reprises ainsi qu'à l'ensemble des délégués du SDEC ÉNERGIE à l'occasion des Commissions Locales d'Énergie ;
- de plusieurs échanges avec, notamment, d'autres syndicats d'énergie, des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, le Conseil Départemental, les services préfectoraux, l'Agence de l'eau....

La version modifiée des statuts du syndicat, proposée au Bureau Syndical, a été élaborée en concertation avec le cabinet d'avocats experts SEBAN.

M. Bruno DELIQUE rappelle que le SDEC ÉNERGIE est un syndicat mixte fermé dit « à la carte ». Ses membres lui confient la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité lorsqu'ils la détiennent.

Le Syndicat exerce également, au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, une ou plusieurs des 7 compétences à la carte, suivantes :

- gaz,
- contribution à la transition énergétique,
- éclairage public,
- signalisation lumineuse,
- infrastructures de charge,
- réseaux publics de chaleur et/ou de froid,
- énergies renouvelables.

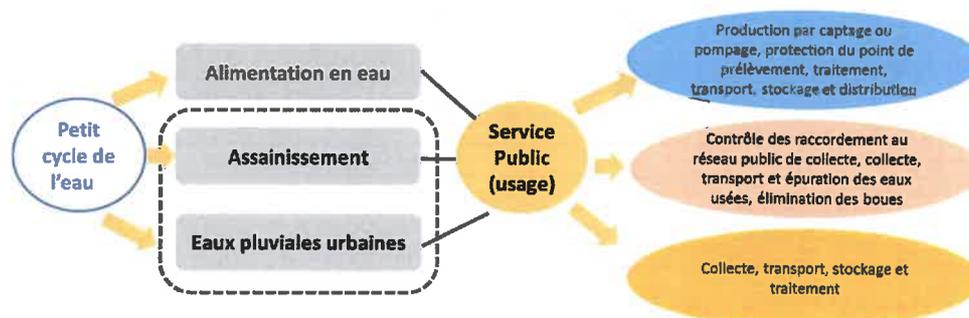
Tout transfert d'une nouvelle compétence d'un membre intervient par décisions concordantes du membre concerné et du Syndicat.

L'évolution des dispositions législatives et réglementaires applicables au domaine de l'Energie emporte l'obligation d'actualiser les dispositions statutaires en vigueur.

Dans ce contexte, a été modifié le contenu des articles des statuts relatifs aux compétences suivantes, afin d'en améliorer leur rédaction au regard des actions menées par le SDEC ÉNERGIE :

- **Electricité et/ou gaz :**
 - Suppression du contrôle des tarifs sociaux de l'énergie, remplacés par l'usage des chèques énergie ;
 - Extension des actions de maîtrise de la demande d'énergie aux actions destinées aux consommateurs finals ;
 - Ajout de la faculté d'attribuer des aides financières aux usagers raccordés aux réseaux de gaz propane, en situation de précarité énergétique, sur le territoire des communes desservies.
- **Contribution énergétique :**
 - Possibilité d'attribuer des aides financières aux membres ayant transféré cette compétence.
- **Infrastructures de charge :**
 - Mise en conformité avec les dispositions de l'article L2224-37 du CGCT.
- **Compétence Energies Renouvelables :**
 - Création de trois articles différenciant les productions d'électricité, de chaleur et de biogaz pour une segmentation plus fine de la compétence.
- **Missions et activités complémentaires :**
 - Réalisation, au nom et pour le compte d'un de ses membres, de diagnostics ponctuels en matière d'éclairage intérieur.

Par ailleurs, il s'agit d'élargir les compétences optionnelles aux compétences « Petit cycle de l'eau » :



Pour rappel, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est attaché au « Grand cycle de l'eau ».

1. La production d'eau potable :

La compétence « production d'eau » correspond au service public de l'eau au sens de l'article L. 2224-7-1 du CGCT pour la partie comprenant l'extraction de l'eau par captage ou pompage, sa protection depuis le point de prélèvement, son traitement, son stockage et son transport jusqu'aux infrastructures de distribution d'eau. Le contenu de cette compétence est fixé à l'article 3.9.1 du projet de statut.

2. La distribution d'eau potable :

La compétence « distribution d'eau » correspond au service public de l'eau au sens de l'article L. 2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales pour la partie comprenant la distribution de l'eau depuis les points d'accès des ouvrages et infrastructures rattachés à la production d'eau jusqu'aux compteurs des usagers abonnés. Le contenu de cette compétence est fixé à l'article 3.9.2 du projet de statut.

3. L'assainissement collectif :

La compétence « assainissement collectif » correspond au service public de l'assainissement au sens des articles L. 2224-8 I et II du CGCT. Le contenu de cette compétence est fixé à l'article 3.10.1 du projet de statut.

4. L'assainissement non collectif :

La compétence « assainissement non collectif » correspond au service public de l'assainissement au sens de l'article L. 2224-8 III du CGCT relatif aux immeubles non raccordés au réseau public de collecte. Le contenu de cette compétence est fixé à l'article 3.10.2 du projet de statut.

5. La compétence gestion des eaux pluviales urbaines :

La compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » correspond au service public des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT, elle comprend la gestion de la collecte, du transport, du stockage et du traitement des eaux pluviales des aires urbaines. Le contenu de cette compétence est fixé à l'article 3.11 du projet de statut. Seuls les membres transférant concomitamment ou ayant déjà transféré la compétence en matière d'assainissement collectif visée à l'article 3.10.1 des statuts sont susceptibles de transférer cette compétence au Syndicat.

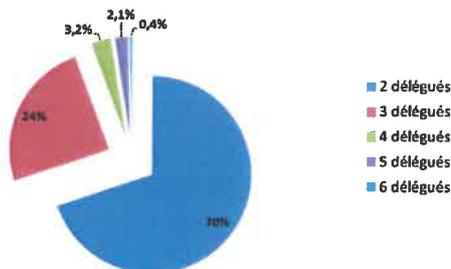
Pour ce qui concerne les modalités de représentation des membres du syndicat, M. Bruno DELIQUE précise les principes généraux prévus dans cette adaptation statutaire, à savoir :

- qu'une collectivité membre du SDEC ÉNERGIE est représentée par des délégués, dont le nombre est proportionnel au nombre de compétences transférées et au poids de la population de la collectivité.

Compétences		Population	
Nombre de compétences transférées	Nombre de délégués	Tranche de Population	Nombre de délégués
1 et 2	2	< 5 000 habitants	0
3 et 4	3	> 5 000 et < ou égal à 10 000	1
5 et 6*	4	> 10 000 et < ou égal à 20 000	2
> 6	5	> 20 000 et < ou égal à 40 000	3
		> 40 000 et < ou égal à 80 000	4
		> 80 000 et < ou égal à 160 000	5
		> 160 000	6

*: 5 pour le petit cycle de l'eau

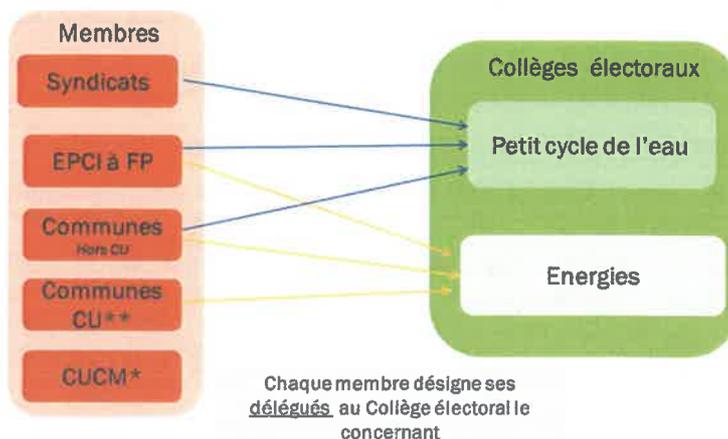
Au 1^{er} janvier 2019, la répartition par nombre de délégués serait la suivante :



et par collège « énergies », celle-ci :



- ces délégués, autres que les représentants de la CUCM, se réunissent au sein de deux catégories de collèges électoraux, les collèges « énergies » et « petit cycle de l'eau », ayant le même périmètre que celui des communautés de communes.
- Chaque collège élit ses représentants au Comité Syndical.
- Le mode de représentation au Comité Syndical est similaire pour les deux catégories de collèges.
- La Communauté Urbaine de Caen la Mer dispose au sein du Comité Syndical d'un nombre de représentants proportionnel au poids de sa population par rapport à celle du Calvados.
- Hors élection, ces deux catégories de collèges deviennent :
 - Les Commissions Locales d'Énergies – CLE
 - Les Commissions Locales d'Eau et d'assainissement – CLEA.



* : Communauté de communes de Caen la Mer

** : Les communes de Caen la Mer adhérentes au SDEC ÉNERGIE par le transfert de la compétence « éclairage public »

o **Représentation des collèges « énergies » au comité syndical**

- Les collèges des communes (*autant de collèges que d'EPCI à FP soit 15 collèges*) :
 - o Le nombre de représentants de chaque collège est proportionnel à sa population par rapport à la population totale des communes du département hors la CUCM ;
 - o Le nombre total de représentants des 15 collèges des communes est de 85 ;



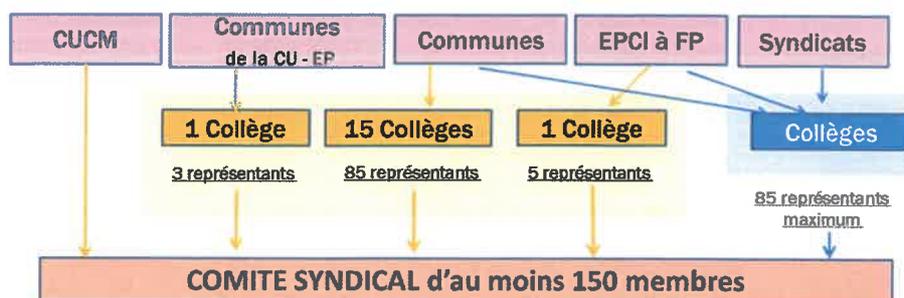
- o Le collège des communes adhérentes au SDEC ÉNERGIE, membres de la CUCM : 3 représentants ;
- Le collège des communautés de communes ou d'agglomération : 5 représentants.

→ Soit 93 représentants du collège « énergies » au Comité Syndical.

o **Représentation des collèges « petit cycle de l'eau » au Comité syndical**

- A chaque EPCI à FP correspond un collège « petit cycle de l'eau »
- Le nombre de représentants de chaque collège « petit cycle de l'eau » au Comité syndical est :
 - o proportionnel à sa population par rapport à la population totale des communes du département ;
 - o le nombre total de représentants de ces collèges au Comité syndical est au maximum de 85 ;
- Le nombre de représentants d'un collège « petit cycle de l'eau » au Comité syndical varie en fonction du nombre de collectivités du collège ayant transféré au moins une compétence « petit cycle de l'eau »
- Evolution du nombre de représentants d'un collège « petit cycle de l'eau » :
 - o Etat initial : aucun membre d'un collège considéré n'a transféré au moins une compétence à la carte « petit cycle de l'eau » : dans ce cas, le collège n'a pas de représentants au Comité syndical.
 - o Dès qu'un ou plusieurs membres du collège transfèrent une ou plusieurs compétences « petit cycle de l'eau » ne concernant qu'une partie de la population du périmètre du collège considéré, alors : le nombre de représentants de ce collège au Comité Syndical est proportionnel à la population réellement concernée par le ou les compétences transférées.

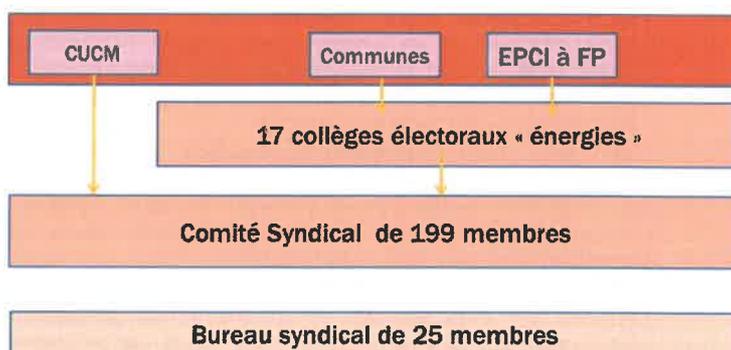
→ Le nombre de représentants du collège « petit cycle de l'eau » au Comité Syndical est donc fonction du niveau d'adhésion des collectivités



Le scénario proposé se décompose en deux temps :

- o **Du 1^{er} janvier 2020, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux :**

Elargissement des compétences du SDEC ÉNERGIE aux compétences « petit cycle de l'eau » ; le mode de représentation des membres ayant transféré une de ces compétences reste celui actuellement en vigueur, à savoir :



- o **Après le prochain renouvellement général des conseils municipaux :** Mise en place de la nouvelle représentativité pour les membres ayant transféré une des compétences « énergies » (voir schéma ci-dessus pour un Comité Syndical d'au moins 150 membres).

Si ce projet de rédaction est approuvé par le Comité syndical à l'issue de cet exposé, une notification sera adressée mi-mars aux 523 membres du Syndicat.

Ces derniers disposeront alors de trois mois pour se prononcer, dans les conditions de majorité requise, à savoir :

- soit les deux tiers au moins des organes délibérants des membres, représentant plus de la moitié de la population des membres,
- soit la moitié au moins des organes délibérants des membres, représentant les deux tiers de la population des membres.

L'absence de délibération correspondra à un avis négatif de la collectivité.

Dans ces conditions, l'arrêté Préfectoral devrait pouvoir être publié avant l'été.

Une présentation de cette révision statutaire sera proposée aux maires, présidents et délégués à l'occasion des prochaines réunions de Commissions Locales d'Énergie.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée.

QUESTIONS-REPONSES et OBSERVATIONS :

<p>Q</p> <p>M. Didier ALPHONSE CLE de Caen Sud</p>	<p>Une collectivité ne pourra prendre la compétence pluviale que si elle a, au préalable, transféré la compétence assainissement collectif. Certaines communes ont des zonages collectifs et d'autres SPANC, celles-ci n'auraient donc la compétence pluviale que pour la partie collective ; la partie SPANC ne serait pas concernée.</p>
<p>R</p> <p>Mme Sylvie DURAND Directrice du département concessions et solidarité</p>	<p>Pour ce qui concerne le transfert des eaux pluviales, la loi prévoit qu'il s'agit des eaux pluviales urbaines (zones d'une commune urbanisée ou à urbaniser). Le fait d'avoir conditionné ce transfert (de la commune vers le syndicat et non l'inverse) au transfert préalable de la compétence assainissement collectif, est lié au fait d'avoir des zones dites urbaines.</p>
<p>Q</p> <p>M. Hubert DELALANDE CLE de Creully-Douvres</p>	<p>Notre syndicat d'assainissement devrait être supprimé pour 2025. Le SDEC ÉNERGIE demande de prendre la compétence pour 2020. Comment faire ?</p>
<p>R</p> <p>M. Bruno DELIQUE Directeur Général</p>	<p>La révision des statuts est aujourd'hui proposée pour permettre au syndicat d'être prêt pour d'éventuels transferts de compétences « Petit cycle de l'eau » dès 2020. Les collectivités intéressées n'auront pas obligation de prendre une décision dès 2020. Si elles souhaitent transférer une ou plusieurs compétences du « Petit cycle de l'eau » elles pourront le faire au moment qu'il leur convient.</p>
<p>O</p> <p>M. Patrice GERMAIN CLE de Cambremer-Dozulé</p>	<p>Deux réflexions :</p> <p>1/ Concernant le collège « énergies », mise à part les adaptations de forme, une adaptation majeure est à relever sur les périmètres. En effet, les commissions locales deviennent des commissions calées sur le territoire des EPCI, totalement indépendamment de l'existence de l'EPCI lui-même.</p> <p>2/ Sur la partie « Petit cycle de l'eau », il n'a pas été évoqué le transfert et la représentativité par un syndicat d'eau potable. Par exemple, la CC Normandie Cabourg Pays-d'Auge, détient la compétence assainissement mais pas celle de l'eau potable (alimentation répartie dans toute une série de syndicats). A priori, les syndicats ne sont pas prévus au sein de la gouvernance.</p>
<p>R</p> <p>M. Philippe LAGALLE Vice-Président</p>	<p>Sur deux des diapositives présentées précédemment (principes généraux et représentativité des membres, après les prochaines élections municipales), les syndicats sont bien représentés, au même titre que les autres collèges. Ces derniers seront donc bien en capacité de transférer leur(s) compétence(s) et d'être représentés au sein du Comité Syndical.</p>
<p>R</p> <p>M. Bruno DELIQUE Directeur Général</p>	<p>Pour ce qui concerne les collèges électoraux « énergies », ces derniers, dans les statuts actuels sont déjà adossés au périmètre des communautés de communes, dès le renouvellement général des mandats. Seuls les périmètres de ces communautés de communes ont parfois évolué entre temps. A ce jour, et jusqu'aux prochaines élections municipales, les CLE sont adossées aux anciens périmètres des Communautés de communes.</p>
<p>R</p> <p>M. Philippe LAGALLE Vice-Président</p>	<p>Cette phase intermédiaire avait été actée lors de la validation des statuts actuels du syndicat.</p>
<p>Q</p> <p>M. Marcel VANDAMME CLE de Livarot-Orbec</p>	<p>Suite à vos rencontres avec les différents EPCI, avez-vous déjà reçu des avis favorables pour le transfert de compétences relatives au « Petit cycle de l'eau » ?</p>
<p>R</p> <p>M. Jacques LELANDAIS Président</p>	<p>Pour le moment, aucun engagement n'a été annoncé ; les collectivités attendant aussi très certainement la décision du Comité Syndical sur cette proposition puis l'avis des collectivités membres. Toutefois, pour rappel, cette réflexion a été menée après sollicitation du concours du syndicat par des communes et de petits syndicats.</p>
<p>R</p> <p>M. Bruno DELIQUE Directeur Général</p>	<p>Après un certain nombre de réunions individuelles ou générales, des communautés de communes ou d'agglomération ont précisé avoir déjà engagé une réflexion pour s'organiser pour exercer ces compétences, d'autres sont encore en pleine interrogation et font appel à des bureaux d'études. Pour certaines d'entre elles, le schéma du SDEC ÉNERGIE est susceptible de les intéresser et est intégré dans leur réflexion.</p>
<p>R</p> <p>M. Jacques LELANDAIS Président</p>	<p>Il faut rappeler qu'il s'agit de compétences à la carte. Les communes ou intercommunalités auront le choix de ne pas transférer de compétence ou d'en transférer une ou plusieurs.</p>
<p>Q</p> <p>M. Dany TARGAT CLE de Lisieux-Moyaux</p>	<p>Concernant le pluvial et l'assainissement, qui sont des compétences juridiquement différentes, je comprends le souhait technique du syndicat d'imposer le transfert de l'assainissement pour le transfert du pluvial mais des collectivités vont se retrouver avec simplement le pluvial à gérer. Est-ce une volonté du Bureau syndical de ne pas différencier ces compétences ?</p>
<p>R</p> <p>M. Bruno DELIQUE Directeur Général</p>	<p>Le pluvial se finance sur le budget général alors que l'assainissement est soumis au régime de la redevance. Le syndicat a fait le choix d'attacher la compétence pluviale à une compétence pour laquelle une recette est assurée.</p>

Aucune autre observation n'ayant été formulée, M. le Président propose au Comité Syndical d'accepter cette adaptation statutaire.

Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	111	17	128

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, par 124 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS :

- **ADOpte** les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE ainsi présentés et complétés, applicables au 1^{er} janvier 2020 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Départ de MM. Patrice MARTIN, Alain MARIE, Philippe LAFORGE et Laurent MATA, portant le nombre de présents et de pouvoirs à :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	107	17	124

DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

La loi du 6 février 1992 dite « Administration Territoriale de la République » instaure l'obligation de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants.

Le SDEC ÉNERGIE, ayant le statut de syndicat mixte fermé réunissant les communes du Calvados et les intercommunalités, exerce des missions de service public liées à l'énergie et les réseaux.

Appartenant aux collectivités territoriales et régi par la comptabilité publique, le SDEC ÉNERGIE est tenu d'élaborer ses différents Rapports d'Orientations Budgétaires.

Cette obligation permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir qui sont reprises dans le budget primitif et les budgets annexes.

Ces rapports sont régis par les articles L2312-1, L5211-36, L3312-1, L5622-3 et L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, au travers notamment des dispositions suivantes :

- la prise en compte des engagements pluriannuels ;
- la présentation de la structure et la gestion de la dette ;
- la présentation des éléments de ressources humaines.

Ils donnent lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique par nature de rapport et la publication de ces rapports par les moyens adéquats jugés par la collectivité.

Pour rappel, l'activité du syndicat, en 2018, a été principalement marquée par :

- la signature du contrat de concession, avec Enedis et EDF, structurant l'activité du syndicat sur les réseaux électricité pour les 30 années à venir ;
- l'accès à l'ensemble des collectivités du département, à un nouveau système d'information géographique, appelé MAPEO, créé en partenariat avec le Conseil Départemental, véritable outil de pilotage territorial ;
- l'achèvement du déploiement des infrastructures de bornes de recharge accélérée et rapide dans le cadre du schéma départemental de développement des IRVE ;
- l'installation des premiers panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux ou communautaires.

Ces différentes actions ont conduit le syndicat à adapter sa structure comptable :

- l'activité du contrat de concession, qualifiée d'activité économique, est soumise à fiscalité, notamment, la TVA ;
- de la même manière, les activités de Transition Energétique sont considérées comme des activités économiques et commerciales, le syndicat a créé deux régies à autonomie financière et deux budgets annexes pour les Energies Renouvelables et la Mobilité Durable.

Les trois Rapports d'Orientations Budgétaires, ci-après détaillés (budget principal et budgets annexes couvrant les activités des deux régies « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable »), traitent de l'environnement économique, de la situation budgétaire sur la période 2016-2018, des ressources humaines et des orientations budgétaires 2019-2021.

Il est recherché une véritable cohérence entre les trois Rapports d'Orientations Budgétaires pour faciliter la compréhension des enjeux du syndicat et aider à la prise de décisions politiques portées par les élus.

A ce titre, il convient de souligner que les actions du SDEC ÉNERGIE en faveur de la transition énergétique sont, d'un point de vue comptable, rattachées à chacun des trois budgets, à savoir :

a. Au budget principal

Elles concernent les activités liées à la compétence contribution à la transition énergétique ou toutes celles mises en œuvre sur le fondement de l'article 4 des statuts du syndicat (activités complémentaires), telles que l'accompagnement PCAET, le conseil en énergie partagé, les études sur les bâtiments, les animations de la Maison de l'Énergie, le développement de projets bois sans vente de chaleur, les groupements d'achats d'énergie, la valorisation des CEE ...

b. Au budget annexe « Energies Renouvelables »

Elles concernent des activités marchandes comptabilisées dans la régie « EnR », telles que des projets de production d'électricité photovoltaïque avec vente d'énergie.

c. Au budget annexe « Mobilité Durable » :

Elles concernent les activités marchandes comptabilisées dans la régie « MD », telles que l'exploitation des bornes de recharges du réseau « Mobisdec » ou l'installation et l'exploitation des stations hydrogène.

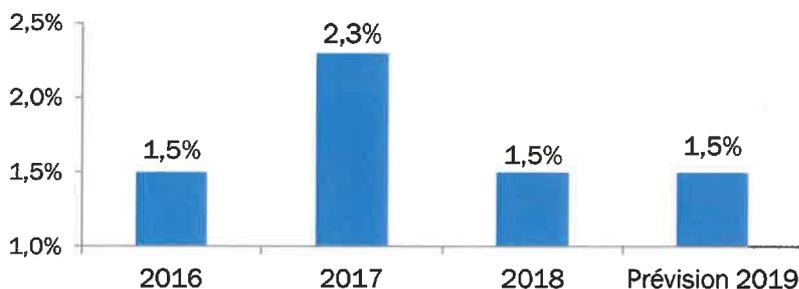
A - BUDGET PRINCIPAL

1 LE CONTEXTE GENERAL

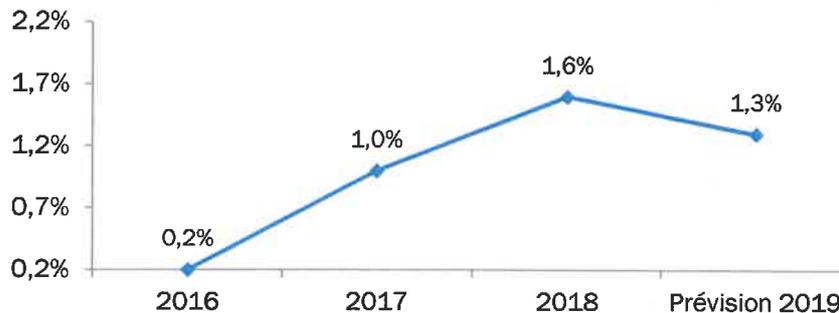
1.1 LA SITUATION ECONOMIQUE

La croissance modérée du PIB en France s'explique par les incertitudes du Brexit, la situation instable en Italie, les tensions internationales, la hausse du prix de l'énergie, le risque de bulles financières ...

Evolution du taux de croissance du PIB de la France



Evolution du taux d'inflation de la France



Concernant les collectivités locales, leur situation économique s'améliore globalement : en 2018, la faible progression des dépenses de fonctionnement des collectivités locales leur a permis une nouvelle augmentation de l'épargne brute, soutenant ainsi la reprise des investissements (+7% après +6.8% en 2017).

Le financement de ces investissements est assuré, en partie, par l'emprunt qui progresse de + 4.5% après deux années de repli.

1.2 LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

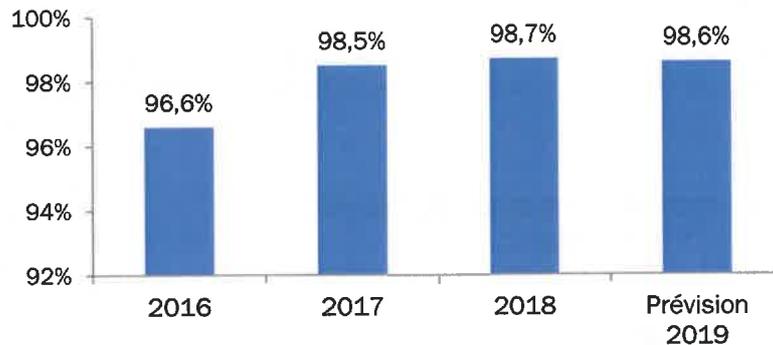
Le budget d'Etat reste sous contrainte en raison d'un déficit chronique et d'une dette importante. La croissance économique est modérée et le taux de chômage reste persistant à 9 % de la population active.

Le déficit public représente 2,6% du PIB en 2018 pour une prévision à 3% en 2019.

2016	2017	2018	Prévision 2019
3,4 %	3,4 %	2,6 %	3%

Quant à la dette publique, elle s'élève à 2 255 milliards d'euros et représente 98,7% du PIB en 2018 pour une moyenne de l'UE à 28 pays de 83,2%.

Evolution de la dette publique (en % du PIB)



Le Gouvernement affirme ses priorités inscrites dans la Loi de Finances :

- Favoriser le travail et soutenir le pouvoir d'achat des Français ;
- Renforcer l'attractivité des entreprises ;
- Protéger tous les citoyens ;
- Investir dans une croissance durable.

Le projet de Loi de Finances contient des mesures impactant directement les collectivités territoriales.

Du côté des dépenses, notons les éléments suivants :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 1,2% par an) des collectivités pour la période 2018 et 2020 ;
- Le désendettement des collectivités par une stabilité de l'encours de la dette ;
- Une reprise des dépenses réelles d'investissement financées par une amélioration de la CAF.

Du côté des recettes, retenons que :

- Le montant total de la DGF pour l'ensemble des collectivités est stabilisée à 27 Milliards d'euros, après une période de baisse significative ;
- Le soutien à l'investissement des collectivités territoriales est garanti par différents dispositifs via la contractualisation : la DETR, la DPV, la DSIL ;
- La suppression de la taxe d'habitation constitue une perte financière d'environ 20 Milliards d'euros pour l'Etat.

Le Gouvernement a décidé d'instaurer une série de mesures fortes relatives à la carrière et à la rémunération des agents de la Fonction Publique :

- La valeur du point d'indice servant au calcul du traitement de base des agents reste inchangé en 2019 ;
- La mise en œuvre du PPCR - Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations - est réactivée en 2019 ;
- La mise en place du Prélèvement à la Source est appliquée au 1^{er} janvier 2019. Les collectivités territoriales, étant employeurs, sont mises à contribution pour collecter l'impôt sur le revenu.

1.3 LA REFONTE DE LA FISCALITE LOCALE

Le gouvernement a mandaté une mission « Finances Locales » dont le rapport devrait aboutir à un projet de loi au 1^{er} semestre 2019 visant :

- Les conséquences de la suppression de la Taxe d'Habitation sur :
 - o Les pertes financières pour le bloc communal, les Départements et les Régions ;
 - o Les autres taxes et les activités connexes.
- Les solutions de compensations financières.
- Les taxes multi niveaux, dont fait partie la TCCFE.
- La simplification des petites taxes.

La TCCFE ferait l'objet d'une révision dont les conséquences sont incertaines pour les syndicats.

1.4 LE NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION D'ELECTRICITE

Le contrat de concession de distribution d'électricité signé en 1992 est arrivé à échéance le 30 juin 2018.

Les parties prenantes - le SDEC ÉNERGIE, Enedis et EDF Commerce - ont engagé des négociations dès 2014 pour définir le contenu du nouveau contrat de concession afin de répondre à deux enjeux majeurs :

- Assurer la qualité de la distribution de l'électricité ;
- Favoriser la transition énergétique.

Après cette période de négociations, un nouveau contrat de concession a été signé, prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2018 pour une durée de 30 ans. L'impact pour le syndicat se traduit par :

- un niveau de maîtrise d'ouvrage élargi notamment pour les raccordements des réseaux ;
- la programmation pluriannuelle des travaux d'investissement dans le cadre d'un schéma directeur d'investissement, encourageant la mise en œuvre d'une gestion budgétaire par autorisations de programme et crédits de paiement ;
- des objectifs d'amélioration de la qualité du réseau à atteindre et donc des investissements à prioriser et à soutenir au travers notamment d'aides financières ciblées et incitatives ;
- des niveaux de redevances plus importants ;
- un nouveau cadre fiscal avec la fin du transfert de droit à déduction, remplacé par le système de collecte et de déduction de la TVA sur les recettes et des dépenses d'investissements réalisés par le SDEC ÉNERGIE sur le réseau de distribution public d'électricité, en application du décret du 24 décembre 2015.

1.5 LES COMPETENCES « PETIT CYCLE DE L'EAU »

Le Comité Syndical du 13 décembre 2018 a validé le principe d'une révision statutaire pour permettre au Syndicat d'exercer, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le compte de ses membres qui le souhaitent, 5 nouvelles compétences à la carte :

- Production eau potable ;
- Distribution eau potable ;
- Assainissement collectif ;
- Assainissement non collectif ;
- Eaux pluviales urbaines avec assainissement collectif.

En 2019, le SDEC ÉNERGIE procède à la révision des nouveaux statuts pour anticiper l'exercice de ces compétences, tant sur les aspects financiers qu'organisationnels ...

2 LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2016-2018

2.1 ANALYSE FINANCIERE

L'analyse financière permet d'évaluer le niveau de solidité financière du syndicat. A la lecture des éléments financiers et budgétaires, il est possible d'établir des hypothèses sur l'activité future du SDEC ÉNERGIE et d'engager des perspectives sur les orientations stratégiques du syndicat.

L'analyse financière s'inscrit dans une période triennale 2016-2018 et se base sur les résultats de trois ratios financiers : la dette, la trésorerie et l'autofinancement.

La dette

Le remboursement de l'emprunt pour financer les locaux du syndicat est achevé depuis 1^{er} janvier 2017.

Le syndicat finance ses investissements uniquement par sa Capacité d'Autofinancement et les différentes subventions dont il bénéficie.

Le SDEC ÉNERGIE lève des emprunts uniquement pour financer la part à charge de ses membres via le mécanisme de l'étalement de charges qui voit l'emprunt remboursé par les collectivités membres – sans application de frais de dossier.

Il est à rappeler que ce mécanisme a été mis en place, pour suppléer à la non éligibilité des participations communales au mécanisme du « fonds de concours ».

Depuis 2016, le SDEC ÉNERGIE a décidé de mettre fin à ce mécanisme à échéance de fin 2019 et d'encourager fortement le recours au dispositif du fonds de concours – autorisé depuis.

A ce titre, l'étalement des participations aux dépenses d'investissement constitue un mode de financement en cours d'extinction.

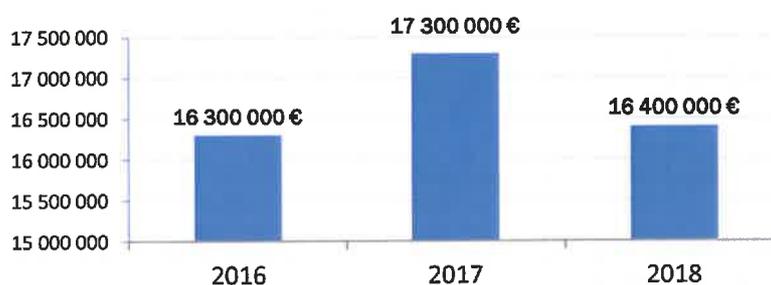
Les remboursements annuels du syndicat commencent à décroître et devraient s'éteindre en 2030 :

Remboursement annuel	2016	2017	2018
Intérêts	543 028	482 908	421 275
Capital	2 954 733	2 945 471	2 926 260
TOTAL	3 497 761	3 428 379	3 347 535

La trésorerie

Depuis plusieurs années, le niveau de trésorerie est stabilisé à un niveau satisfaisant, lui permettant de couvrir toutes ses dépenses pour un quadrimestre.

Montant moyen annuel la trésorerie



La trésorerie positive permet d'accroître l'indépendance financière du syndicat en finançant des projets sans avoir recours à l'emprunt.

La capacité d'autofinancement

La Capacité d'Autofinancement – CAF - a pour fonction de couvrir le fonctionnement du syndicat, le remboursement d'emprunt et les investissements entrepris pour le compte des collectivités adhérentes.

La CAF brute est la différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement. La CAF nette étant la différence entre la CAF brute et le montant du capital remboursé des emprunts.

	2016	2017	2018
CAF brute	16 263 595	14 027 002	15 722 841
Capital remboursé des emprunts	2 954 733	2 945 471	2 926 260
CAF nette	13 308 862	11 081 531	12 796 581

Ce niveau régulier de CAF sur plusieurs exercices permet au SDEC ÉNERGIE :

- de ne pas avoir recours à l'emprunt pour financer ses investissements sur les réseaux ;
- de développer les activités liées à la Transition Énergétique pour lesquelles il est engagé ;
- de soutenir l'investissement par des aides financières incitatives ;
- d'engager des actions dans le cadre de ses statuts pour répondre aux demandes de ses membres.

2.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la participation des collectivités adhérentes, de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité – TCCFE - et des redevances de concessions.

Le montant des recettes de fonctionnement subit des variations annuelles principalement dues au niveau fluctuant des participations des adhérents (report d'opérations comptables, allongement des délais de réalisations des travaux, augmentation du taux d'aide moyen).

	2016	2017	2018
TCCFE	9 855 354	9 991 188	10 425 102
Participation des adhérents	14 659 881	11 939 453	13 544 180
Redevances de concession	3 971 970	4 005 103	4 143 710
TOTAL	28 784 178	26 597 672	28 112 992

La participation des collectivités locales adhérentes au SDEC ÉNERGIE représente près de la moitié des recettes de fonctionnement.

La TCCFE perçue progresse régulièrement sur la période.

Les redevances « Électricité » représentent près de 92% des redevances perçues. Leur montant augmente par effet de l'application du nouveau contrat de concession.

Pour rappel, la redevance d'investissement « Électricité » dite R2 est soumise à TVA depuis le 1^{er} juillet 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se composent principalement des charges à caractère général, des charges du personnel et du reversement de produits.

Pour donner une image fidèle de l'état des charges à caractère général, il convient d'exclure les charges liées aux compétences (EP, SL) et les frais de maintenance des réseaux de télécommunication :

	2016	2017	2018
Charges à caractère général hors compétence EP/SL	932 199*	1 116 779	1 200 852
Charges du personnel	2 874 963	2 990 288	3 324 788
Reversements de la TCCFE et de redevance	1 439 622	1 456 865	1 436 540
TOTAL	5 246 784	5 563 932	5 962 180

*pour mémoire : en 2015 : 1 067 260 €

Les charges à caractère général

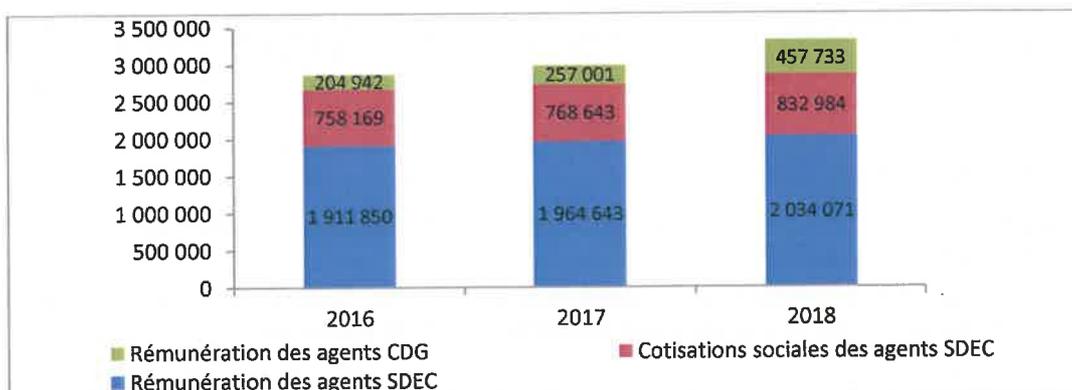
L'essentiel de l'augmentation des charges à caractère général, sur la période 2016-2018, est concentré sur 6 des 41 articles du chapitre 11, (la somme des autres articles est stable) à savoir :

Articles	Augmentation sur la période		Observations	Tendance
Maintenance locaux et informatique	35 218,98 €	+ 39%	L'ancienneté des locaux d'une quinzaine d'année génère un entretien régulier. Les outils informatiques se traduisent par des coûts de maintenance.	→
Primes d'assurances	16 539,40 €	+ 34%	L'évolution de ce compte tient à la couverture de nouveaux biens (EnR..)	↘
Honoraires	88 109,19 €	+ 68%	Le syndicat a fait appel à des conseils juridiques et des expertises réglementaires pour la prise en charge de dossiers structurants : contrat de concession, révision statutaire...	↘
Prestations extérieures	61 568,97 €	+ 168%	Ce poste évolue en raison d'un changement d'imputation comptable d'une dépense, d'externalisation de certaines tâches.	→
Evènementiel Expositions	53 209,23 €	+ 62%	Des événements exceptionnels se sont déroulés en 2018 : colloque « Hydrogène », 80 ans	↘
Frais d'affranchissement et de télécommunications	14 173,99 €	+ 48%	Cette croissance s'explique par l'organisation de CS supplémentaires et par l'externalisation de la mise sous pli.	→

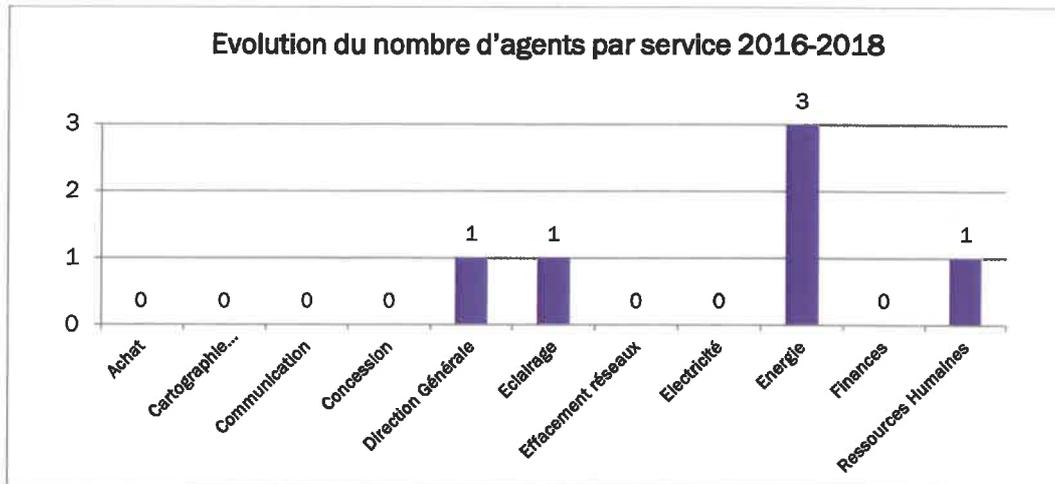
Les charges du personnel

La hausse des charges du personnel sur la période est principalement le fait :

- de la hausse des taux de cotisations sociales patronales (+10% sur la période) ;
- de la rémunération brute des agents (mise en place du PPCR, augmentation de la valeur du point d'indice en 2017/18) ;
- du recrutement de 6 agents contractuels, mis à disposition par le Centre de Gestion, pour satisfaire aux nouvelles activités déployées par le syndicat ;
- des effets GVT - vieillissement des agents, accroissement de l'expérience et de l'ancienneté (1/3 des agents bénéficie d'avancement d'échelon et/ou de grade par an soit + 15 000 €).



Les renforts d'agents, indiqués dans le graphique ci-dessous, sont ciblés spécifiquement sur certains services afin de traduire les décisions du plan stratégique.



2.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement consacre l'essentiel des crédits alloués à l'exécution des travaux sur les réseaux.

Les recettes d'investissement

Outre l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente, les recettes d'investissement sont regroupées en 3 grandes catégories : les subventions d'investissement (le FACÉ, la PCT, les Fonds de Concours...), la TVA et le FCTVA et l'emprunt pour étalement des charges.

	2016	2017	2018
Subventions d'investissement	10 242 844	11 511 937	9 917 612
Emprunts pour étalement	2 276 817	1 201 670	650 566
TVA et FCTVA	5 332 182	4 555 847	3 333 519
TOTAL	17 851 843	17 269 454	13 901 697

Les subventions d'investissement représentent 71% des recettes d'investissement.

La diminution des recettes d'investissement sur la période 2016-2018 de 4 000 K€ s'explique essentiellement par :

- Le choix des collectivités adhérentes de privilégier le financement des travaux par fonds de concours, réduisant les besoins de financement par emprunt de 1 630 K€ en trois ans. Cette perte de recettes est compensée par l'augmentation des fonds de concours en recette d'investissement.
- Le nouveau contrat de concession modifie le régime fiscal des activités de ce contrat en supprimant l'accès au droit de transfert TVA. Cette disposition, in fine, n'affecte pas les recettes nettes du syndicat, puisque ce droit est remplacé, à l'euro près, par le système de collecte et de déduction de la TVA, dont les opérations comptables sont imputées en compte 445.

A noter que la diminution des dotations du FACÉ de 20% de 2018, ne se traduira dans la comptabilité du syndicat qu'à partir de 2019.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont regroupées en trois grandes catégories :

- Les investissements – en travaux ou achats (immobilisations incorporelles et corporelles) ;
- Le remboursement d'emprunts pour financer l'étalement des charges ;
- Les opérations pour le compte de tiers (opérations sous mandat).

	2016	2017	2018
Investissements			
Remboursement d'emprunt	2 954 733	2 945 471	2 926 260
Opérations sous mandat	1 406 932	1 597 424	1 767 700
TOTAL	31 636 663	33 153 884	27 554 328

Les investissements

Les immobilisations incorporelles incluent les subventions versées aux collectivités et l'acquisition de logiciels pour 0,4% des immobilisations.

Les immobilisations corporelles regroupent deux types d'acquisitions :

- les équipements du syndicat (véhicules, matériels bureautiques et informatiques, le mobilier, l'aménagement des locaux), pour 0,6% des immobilisations. Le montant de ces équipements représente la même part sur la période donnée ;
- les travaux réalisés sur les réseaux (raccordements, renforcements, sécurisation, effacements, éclairage public et signalisation lumineuse...) pour 82.2% des immobilisations, auxquels il faut ajouter les opérations sous mandats pour 6.4%.

Au total, le SDEC ÉNERGIE réalise 88.6% de ses investissements en faveur des travaux sur réseaux pour le compte de ses collectivités adhérentes.

- Les emprunts pour couvrir le besoin d'étalement des communes représentent les 10.4% restants.

La diminution de 4,4 M€ des dépenses d'investissement proviennent :

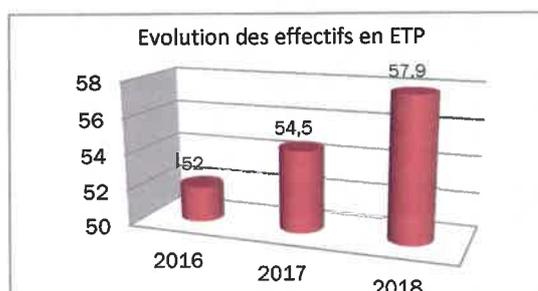
- des programmes d'investissement achevés en 2017 :
 - o Programmes intempéries 430 000 €
 - o IRVE 1 300 000 €
 - o Mise en conformité SL 200 000 €
- de l'évolution du régime de fiscalité 1 000 000 €
- de la diminution des besoins de renforcement 1 500 000 €
- d'un niveau de réalisation retardé par le plan de charge des entreprises.

3 LES RESSOURCES HUMAINES

3.1 LES RESSOURCES HUMAINES 2016-2018

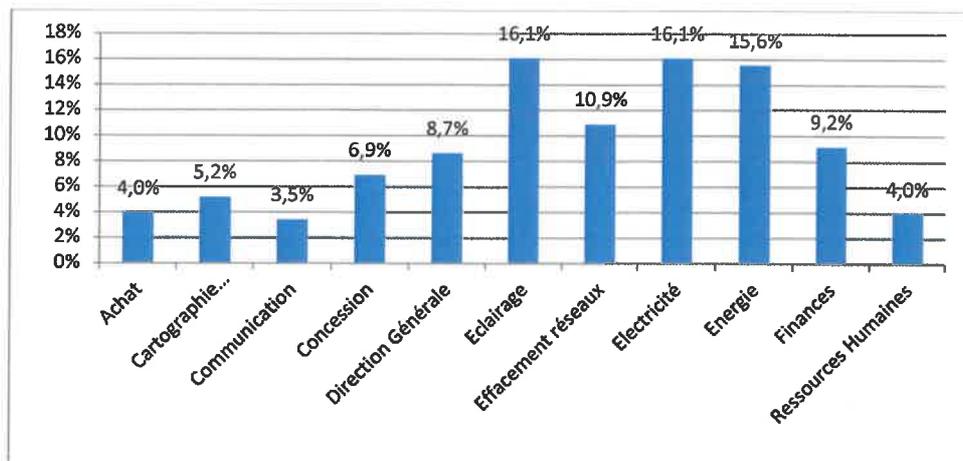
L'évolution des effectifs

Le calcul des effectifs exprimés en Equivalent Temps Plein – ETP - permet de prendre en compte tous les mouvements du personnel sur les 12 mois.



La répartition des effectifs

La répartition des effectifs, par service, montre le poids des effectifs des services. Les services « opérationnels » rassemblent 64% des effectifs et les services « supports » 36%.



Il faut noter la cohérence entre les orientations du plan stratégique et les ressources humaines mobilisées, à savoir :

- le Département « Investissements » (Electricité, Effacement et Eclairage Public) représente 43% des effectifs ce qui permet de maintenir les activités historiques du syndicat à des niveaux élevés ;
- le Département « Transition Energétique » représente 16% des effectifs et connaît un renforcement par trois agents permettant d'engager le syndicat dans des actions d'accompagnement aux collectivités ;
- la Direction Générale est renforcée suite à la décision de créer un service « contrôle de gestion ».
- la réduction du poids des non titulaires dans les emplois permanents nécessite le franchissement du seuil des 49 agents.

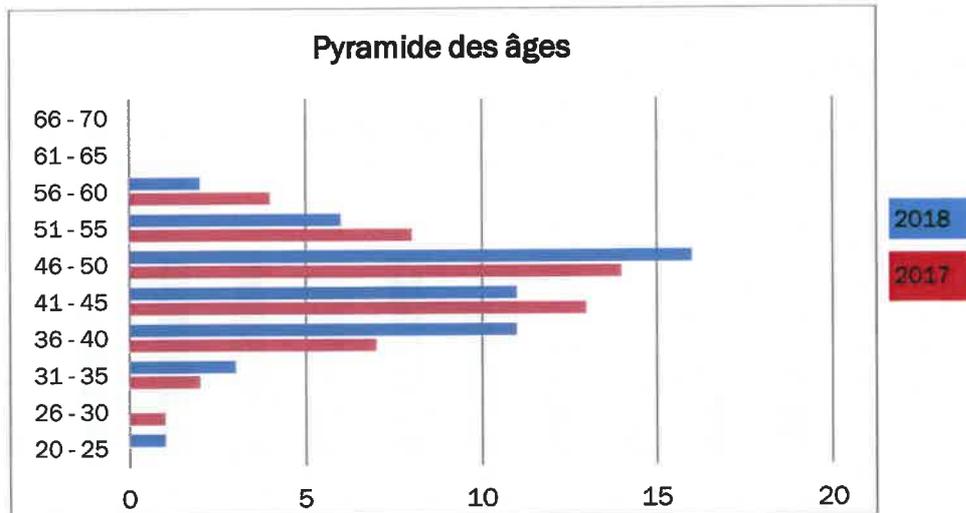
La répartition des emplois permanents est la suivante :

En ETP	2016	2017	2018
Effectif global (a) = (b) + (c) + (e)	52	54,5	57,9
Titulaires et stagiaires (b)	41	42,2	45,1
Contractuels sur emploi permanent (c)	6	5	3
Part des contractuels dans les emplois permanents (d) = (c)/(c+b)	12,7%	10,6%	6,2%
Contractuels pour remplacement et/ou surcharge ponctuelle d'activité (e)	5	7,3	9,8

La pyramide des âges

Le SDEC ÉNERGIE a très peu d'agents de moins de 30 ans et d'agents de plus de 55 ans. Le contingent d'agents le plus nombreux couvre la tranche d'âge 40-50 ans.

Cette caractéristique est confirmée par un âge moyen des agents de 45 ans en 2018 et par une ancienneté de 16 ans. La répartition des agents par tranche d'âge est la suivante :



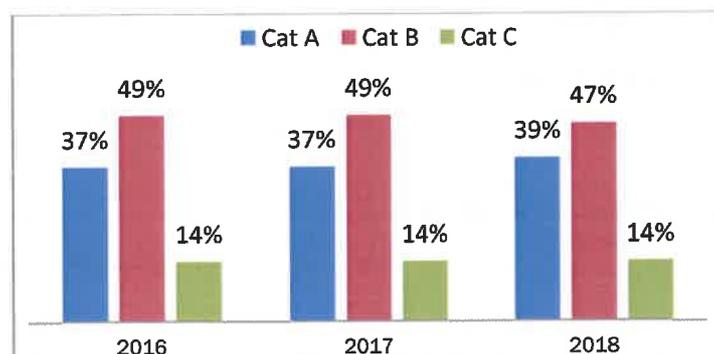
La lecture des pyramides des âges permet de retenir quatre enseignements :

- un accroissement progressif de l'expérience professionnelle, acquise par l'ancienneté ;
- un niveau de compétences élevé, obtenu par la technicité et la formation, traduit par l'avancement de grades ou par un changement de cadre d'emploi ;
- une masse salariale globale sous l'effet GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) ;
- le départ en retraite du plus fort contingent à l'horizon 2030-2040 qui devra être anticipé, suffisamment tôt, pour prendre en charge cette perte de compétences et accueillir de nouvelles recrues. La catégorie A est principalement concernée.

La répartition des agents selon les catégories

Les missions du SDEC ÉNERGIE portent principalement sur la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, l'expertise technique, le conseil et l'assistance dans différents domaines spécialisés.

La répartition entre les différentes catégories d'emplois est atypique au regard des moyennes nationales constatées dans la fonction publique territoriale (A : 10% / B : 14% / C : 76%).

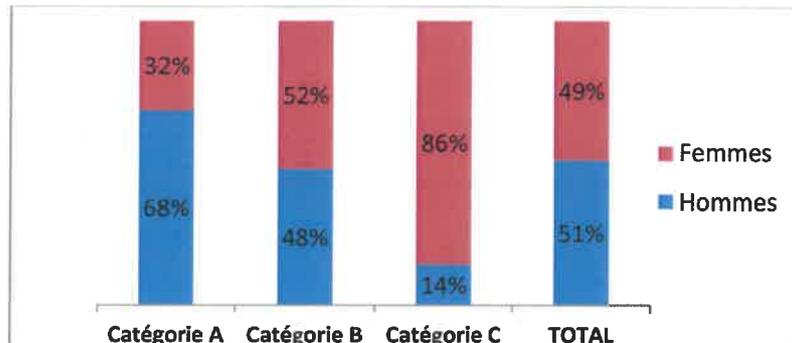


Cette répartition particulière des agents par catégorie a des incidences immédiates sur l'augmentation des charges du personnel.

La parité des agents

Le SDEC ÉNERGIE veille au respect de la parité hommes – femmes : les conditions de travail sont identiques quel que soit l'agent et l'égalité de rémunération a toujours été appliquée.

Les effectifs sont composés d'autant d'hommes que de femmes.



En revanche, il est constaté une inégale répartition entre les hommes et les femmes selon l'appartenance aux catégories de la fonction publique. Les femmes représentent respectivement 32% / 52% / 86% des agents de catégorie A, B et C.

Reste des efforts à poursuivre concernant l'encadrement des services, principalement tenus par des hommes. En effet, seulement 21% des services du SDEC ÉNERGIE sont managés par des femmes.

Le travail handicapé

Le SDEC ÉNERGIE participe à l'insertion professionnelle des personnels reconnus travailleurs handicapés.

Le syndicat valorise le travail effectué par les handicapés à travers sa commande publique et sa contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Cette dernière est en diminution au bénéfice de la commande publique directe.

Le SDEC ÉNERGIE a développé sa demande de prestations auprès des ateliers protégés pour l'achat de produits d'entretien, de fournitures bureautiques et pour la réalisation de tâches manuelles (ex : mise sous pli pour les envois de courrier en nombre, entretien des espaces verts).

Le temps de travail

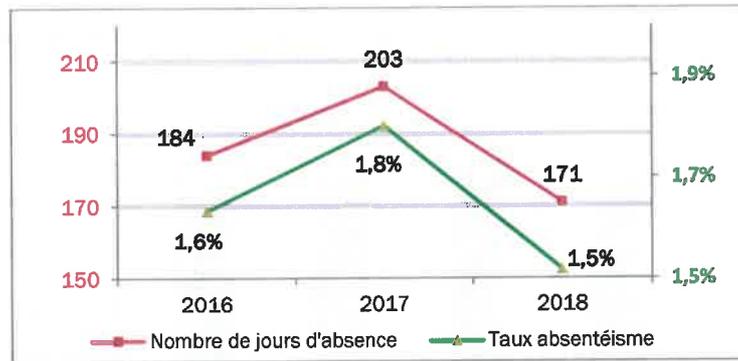
Tous les agents travaillent 1 607 heures par an. Conformément au décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi un nombre de jours de repos compensateurs actualisé chaque année.

Le temps de travail est défini dans le cadre de plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service.

Tous les emplois créés au SDEC ÉNERGIE sont à temps complet. Cependant, en moyenne triennale, 10% des agents sont en temps partiel, de 70 à 90% chacun.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite peu les agents en dehors des plages horaires. A titre exceptionnel, les agents peuvent être mobilisés pour des missions techniques réalisées en soirée ou pour des actions événementielles organisées le weekend, comme la participation à la Foire Internationale de Caen. Ces heures supplémentaires sont prises en charges par le syndicat et font l'objet des compensations horaires ou monétaires réglementaires.

Il est à noter un très faible taux d'absentéisme depuis des années. Les deux principaux motifs des absences sont la maladie ordinaire et les enfants malades.



En moyenne sur la période, l'absentéisme représente 186 jours c'est-à-dire 0,75 ETP et 1,6% du nombre total de jours travaillés.

La rémunération des agents

La rémunération totale de l'agent est structurée en 3 parties : la rémunération principale obligatoire, la rémunération secondaire et les éléments accessoires facultatifs.

La rémunération principale des agents est constituée de quatre éléments : le traitement de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et la nouvelle bonification indiciaire.

La rémunération principale représente 70% de la rémunération totale de l'agent et sert de base pour le calcul des cotisations sociales et de la retraite.

La rémunération secondaire, 25% de la rémunération totale, est composée du régime indemnitaire.

Enfin, les éléments accessoires, contribuent à 5% de la rémunération totale :

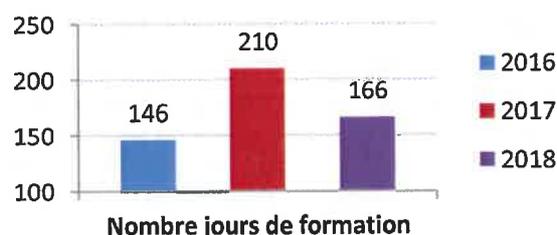
- la prise en charge de la protection sociale, notamment, le risque prévoyance ;
- la participation à l'activité de l'amicale du personnel ;
- la participation aux actions du CNAS ;
- la participation au financement des tickets restaurants ;
- la mise à disposition de véhicules de services ;
- la prise en charge du transport public.

La formation des agents

La formation est un outil d'accompagnement des agents dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions. C'est pourquoi, le SDEC ÉNERGIE encourage la réalisation de formations qualifiantes pour doter les agents des compétences nécessaires à la réalisation de services.

Ce niveau de compétences est garanti par la formation initiale des agents et par la formation tout au long de leur vie professionnelle.

Le tableau, ci-après, montre le nombre de jours de formation suivis par les agents, quelle que soit la catégorie :



Sur la période, le taux de bénéficiaires d'actions de formation par catégorie d'agent, s'est progressivement amélioré, notamment pour les agents de catégories C :

	TAUX DE PARTICIPATION PAR CATEGORIE D'AGENTS			NOMBRE D' ACTIONS DE FORMATION		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Catégorie A	100%	80%	79%	42	51	51
Catégorie B	70%	89%	80%			
Catégorie C	22%	67%	71%			

Le budget consacré à la formation est proche de 50 000 €, soit 1.5% de la masse salariale en 2018.

Le SDEC ÉNERGIE permet aux agents qui le souhaitent de suivre la formation à la préparation aux examens et concours administratifs, afin d'augmenter le taux de réussite à ces épreuves :

Réussite aux concours et examens		
2016	2017	2018
2	0	2

L'accompagnement des agents

Le SDEC ÉNERGIE est particulièrement attentif à accompagner les agents tout au long de leur carrière pour faciliter leur intégration, pour proposer une évolution de poste et de responsabilités, pour renforcer la professionnalisation des services. Concrètement, le service Ressources Humaines traduit cet objectif par des actions opérationnelles :

- le tutorat des agents lors de la prise en charge de nouvelles missions ;
- la réalisation d'entretien et d'évaluation professionnelle ;
- l'établissement de fiches de poste individuelles, précisant les missions et les objectifs de l'agent ;
- le recensement des besoins de formation ;
- la définition d'objectifs personnalisés.

La santé et la sécurité au travail

Un agent du SDEC ÉNERGIE assure les missions d'assistant de prévention, et, à ce titre, a engagé les actions suivantes :

- la réalisation de formations obligatoires : AIPR, habilitations électriques, « Sauveteurs Secouristes au Travail », risques « incendie » ;
- la réalisation de la formation des guides et serres files ;
- la mise à jour de deux registres obligatoires (accidents de service ; santé & sécurité) ;
- le renouvellement du document unique des risques ;
- la vérification annuelle de la pharmacie, des extincteurs et du défibrillateur.

Le dialogue social

Le SDEC ÉNERGIE a le souci de créer les conditions d'un dialogue social actif, vecteur de performance et de motivation des agents.

A ce titre, le syndicat organise des temps de concertation au travers :

- du Comité d'Echange et de Concertation :
 - o Instance de dialogue et d'échange entre les représentants des élus et les représentants des agents ;
 - o Ses missions se sont élargies en couvrant le fonctionnement interne du syndicat et les conditions de travail ;
 - o Se réunit 2 fois par an ;
 - o Travaille principalement sur les dossiers suivants : la prévoyance, les entretiens professionnels et le RIFSEEP, les permanences et le temps de travail.

- la Journée du Personnel :
 - o Est organisée annuellement, en dehors des locaux du syndicat ;
 - o A pour objectif de partager, à l'ensemble des agents, les priorités du syndicat et les dossiers structurants du moment ;
 - o Est structurée en deux phases :
 - Un temps de travail permettant de présenter des dossiers techniques pilotés par un service et de s'approprier la stratégie du syndicat annoncée par le Président et le Directeur Général ;
 - Un temps de convivialité proposant des activités permettant de favoriser les relations sociales du syndicat (visite du Mémorial, participation au congrès de notre Fédération à Tours ...).

- les Vœux du Personnel :
 - o Se déroulent dans les locaux du syndicat en présence des élus du Bureau Syndical ;
 - o Ont pour objectif de dresser un bilan d'activité de l'année écoulée et de présenter les axes de travail de l'année en cours ;
 - o Sont organisés en trois séquences :
 - Un temps de travail avec le discours du Président et du Directeur Général ;
 - Un temps pour la remise de médailles de travail aux agents ;
 - Un temps de convivialité : déjeuner commun avec les élus du Bureau Syndical.

- Le bulletin d'information interne « TOC : T'es O Courant »
 - o Il est conçu en interne et dématérialisé ;
 - o Il a une fréquence trimestrielle ;
 - o Il est structuré en 4 parties : le mot du Directeur Général, un dossier technique, des dossiers Ressources Humaines et la présentation d'un agent sous le ton humoristique.

L'accompagnement social

Le SDEC ÉNERGIE soutient, par son financement, différents dispositifs sociaux facultatifs :

- L'Amicale du Personnel (APSEC) qui propose des activités de loisirs, culturelles et sociales ;
- Le CNAS, complémentaire de l'APSEC, en proposant une gamme plus élargie de services ;
- La prévoyance couvre les risques sociaux liés à la personne en cas d'arrêt de travail ;
- Les Tickets Restaurants.

3.2 LA GESTION PREVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES 2019-2021

Validée en 2018 et lancée en 2019, la démarche de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences a pour objet de construire un référentiel de compétences actuelles, de définir les besoins de compétences futures et ainsi d'accompagner les agents dans l'évolution de leurs métiers.

La GPEC est une démarche globale comportant deux dimensions :

- Une dimension quantitative

Il s'agit d'analyser de nombreux critères comme l'évolution des effectifs par service, la répartition des agents par catégorie et par filière, la pyramide des âges, les progressions de carrières, l'organigramme des services en lien avec la stratégie du syndicat.

- Une dimension qualitative

Cette réflexion permet de formaliser la dynamique des emplois dans les services, l'évolution des missions et des compétences pour chaque métier et les moyens d'accompagnement des agents.

Elle impose un travail prospectif d'anticipation et d'identification des risques ou opportunités.

4 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019-2021

4.1 LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Sur la base d'une analyse prospective, trois scénarii pour la période 2017 à 2019 ont été confrontés :

- Scénario 1 : Une situation stable des recettes et de l'activité ;
- Scénario 2 : Une croissance maîtrisée des recettes ;
- Scénario 3 : Une baisse significative des recettes.

Le Comité Syndical a retenu les hypothèses du scénario n° 1 à savoir une situation stable caractérisée par :

- Le maintien du niveau des recettes de fonctionnement et d'investissement comme la TCCFE, les redevances et le FACÉ.
- Le maintien du programme d'investissement des travaux soit environ 30 millions d'euros.
- Le taux de participation des adhérents autour de 30%.

Ce scénario s'est vérifié pour 2017.

4.2 LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le ROB 2018 poursuit le travail d'analyse prospective engagée en fin d'année 2017 sous l'angle des compétences exercées par le syndicat et en mesurer les effets.

Sur la base de trois scénarii cumulatifs d'exercices de nos compétences, le Comité syndical a retenu le scénario 2 actants du développement des compétences « Energie » en complément du soutien à l'investissement de nos activités historiques sur les réseaux :

		Compétences	
	Réseaux	Contribution Energétique	Eau et/ou assainissement
Scénario n° 1	Niveau d'investissement soutenu par des aides incitatives ciblées	Niveau d'investissement stable avec des aides limitées	Sans objet
Scénario n° 2	Niveau d'investissement soutenu par des aides incitatives ciblées	Fléchage des aides en faveur de la TE permettant un niveau d'investissement plus conséquent	Sans objet
Scénario n° 3	Niveau d'investissement soutenu par des aides incitatives ciblées	Fléchage des aides en faveur de la TE permettant un niveau d'investissement plus conséquent	Budget dédié à ces compétences

D'un point de vue budgétaire, le scénario n°2 est doté d'enveloppes financières par domaine de compétences comme suit :

Scénario	Domaines d'Activités				Budget	Ressources Humaines ETP
	Investissement annuel sur les réseaux élec et éclairage	Dotation supplémentaire aides ciblées	Dotation aux SPIC EnR et Mobilité en 2018	Compétence Cycle de l'eau		
2	30 000 K€	1 000 k€	5 000 K€		1 budget principal 2 budgets annexes	60 agents

Ce scénario s'est vérifié pour 2018.

4.3 LES PERSPECTIVES 2019-2021

Dans le prolongement des deux derniers ROB, il est proposé d'aborder la période 2019-2021 via :

- Les fondamentaux du syndicat ;
- Les éléments majeurs et connus à prendre en considération ;
- La dynamique des actions engagées dans le cadre de son plan stratégique 2014-2020.

4.3.1 LES FONDAMENTAUX DU SDEC ÉNERGIE

Le SDEC ÉNERGIE propose une vraie dynamique d'accompagnement à ses membres :

- Les métiers historiques sont confortés par l'application du nouveau contrat de concession et par la mise en œuvre d'une politique de soutien à l'investissement ;
- Le développement fort des actions de la Transition Énergétique est soutenu par un fléchage croissant de l'utilisation de nos ressources financières ;
- Le nombre et la qualité des services aux adhérents : la Maison de l'Énergie, la Fabrique énergétique, MAPEO, CEP, accompagnement PCAET ...

Largement développée au chapitre 2 de ce ROB, la situation financière du syndicat se caractérise par :

- Un endettement en décroissance et couvert par les contributions directes des membres ;
- Une CAF stable et de niveau satisfaisant ;
- Des exercices budgétaires équilibrés consacrés très majoritairement à l'investissement local sur les réseaux ;
- Des recettes d'investissement en diminution ;
- Des compétences en équilibre financier sauf pour les IRVE ;
- Des besoins circonstanciels en conseils juridiques et expertises réglementaires : révision des statuts, renouvellement des contrats de concession électricité et gaz, évolution du régime fiscal, évaluation de l'exercice de nouvelles compétences, création des régies... ;
- La pyramide des âges des agents et son corollaire l'effet GVT démontrant le vieillissement des agents, l'accroissement de l'expérience et de l'ancienneté et l'augmentation de la masse salariale ;
- Des besoins d'outils de gestion et de pilotage de plus en plus efficaces.

4.3.2 LES ELEMENTS MAJEURS DE LA PERSPECTIVE 2019-2021

Le SDEC ÉNERGIE recense les éléments majeurs de la période 2019-2021 qui vont accélérer, modifier ou ralentir la mise en œuvre du plan stratégique :

		2019	2020	2021
Contexte réglementaire		- Renouvellement national du contrat de concession historique Gaz	- Election municipale - Effet du projet de loi portant sur la refonte de la fiscalité locale	- Décret FACÉ – impact sur le classement des communes - Création de communes nouvelles
Gouvernance et compétences		- Révision des statuts - Evaluation du niveau d'exercice des compétences « petit cycle de l'eau »	- Exercice des compétences « petit cycle de l'eau » - Révision du Plan stratégique	- Mise en œuvre des actions du plan stratégique
Investissement réseaux		- Atteinte des objectifs du 1er PPI : garantir un niveau d'investissement suffisant		
		- Niveau de demande de travaux élevé	- Baisse prévisible et circonstancielle des demandes de travaux	
Transition Energétique (Cf Budget annexe)		- Déploiement stations H2 - Favoriser la valorisation des CEE		
		- Etude potentiels EnR : biomasse...	- Participation à des projets PV au sol	
Ressources Humaines		- Adaptation des services à l'évolution de l'activité travaux	- Mise en œuvre des instances paritaires (>49)	
			- Intégration « éventuelle » des effectifs « petit cycle de l'eau »	
Budget	Dépenses	- Variation modérée des dépenses des charges à caractère général et charge de personnel		
		- Investissement sur les réseaux : Niveau d'investissement à 27 M€		
	Recettes	- Baisse du FACÉ de 2 M€ - Contribution des communes : aides financières incitatives	- Effet de la fiscalité sur le montant de la TCCFE	

4.3.3 LES PERSPECTIVES SUR LA PERIODE

Perspective 2019

- a. Atteindre les objectifs fixés au 1^{er} Programme Pluriannuel Investissement
 - Définir pour la durée du PPI une politique d'aides financières incitatives (*notamment la résorption des fils nus pour les communes urbaines et la qualité de l'énergie distribuée en ZQP et ZV*) ;
 - Mettre en place une gestion budgétaire pluriannuelle (*activités liées aux PPI*).
- b. Anticiper un ralentissement probable des investissements sur la période post élection municipale 2020-2021.
- c. Maintenir les équilibres financiers en tenant compte de la baisse du FACÉ de 2 M€
 - Contenir les charges de fonctionnement et de personnel à + 1,2% ;
 - Réaliser un niveau d'investissement de 27 M€ sur les réseaux (soit 30 M€ TTC) ;
 - Dégager une CAF annuelle comparable à 2018.

- d. Adapter l'organisation du syndicat à l'évolution de l'activité dans une perspective à moyen terme et au regard des arbitrages budgétaires.
- e. Poursuivre nos actions en faveur de la Transition Énergétique
- Accompagner les adhérents dans la réalisation de projets comme les PCAET, le transfert de compétences...
 - Evaluer le besoin éventuel de soutien financier aux budgets annexes dédiés.
- f. Préparer l'éventualité de l'exercice des compétences à la carte « petit cycle de l'eau » dans le cas de l'adoption des statuts
- Créer le cadre juridique et comptable de ces nouvelles compétences : création de SPIC spécifiques, création de régies et de budgets annexes ;
 - Evaluer le potentiel de collectivités transférant leur compétence ;
 - Etablir les évaluations préalables aux premiers transferts :
 - o Accompagnement au transfert (expertise des CA, des contrats, des dettes et amortissements, du nombre d'abonnés et volumes assujettis...);
 - o Rédaction des conditions administratives, techniques et financières.... ;
 - o Mobilisation des moyens techniques, organisationnels et humains ;
 - o Etude budgétaire et financière des transferts (reprise du passif et de l'actif...).
- g. Contribuer au renouvellement national du contrat de concession historique Gaz
- Décliner le volet Transition Énergétique renforcé, notamment, au travers de plans d'actions visant le « verdissement » du Gaz naturel ;
 - Evaluer les PPI des concessionnaires ;
 - Concevoir des actions d'incitation des collectivités du Calvados non adhérentes à transférer leur compétence au syndicat ;
 - Préparer la conférence NOME départementale à court terme.

Perspective 2020

- a. Organiser l'installation des organes délibérants (CS et BS) suite aux élections municipales
- Adopter le nouveau Plan Stratégique pour la durée du mandat ;
 - Installer les instances de concertation et de décision faisant suite à la révision statutaire comme les CLE et les CLEA ;
 - Informer les délégués des enjeux stratégiques du syndicat par l'organisation de temps d'échanges : Portes ouvertes, colloques, Assises de l'Énergie ...
- b. Exercer, si transferts, les compétences « petit cycle de l'eau »
- Exercer la MOA des compétences ;
 - Assurer le bon fonctionnement du cadre juridique de ces compétences (régie autonome, contrôle de la DSP ...);
 - Elaborer et exécuter les budgets annexes ;
 - Définir les cadres relationnels et contractuels avec les usagers (Politique de tarification, suivi de la facturation, service après-vente ...);
 - Réaliser les premiers investissements ...

- c. Réaliser un niveau d'investissement sur les réseaux d'énergies comparable à 2019
 - Atteindre les objectifs du 1er PPI notamment la résorption des fils nus en communes urbaines ;
 - Engager le renouvellement des installations d'EP les plus anciennes – fin du programme efficacité énergétique ;
 - Mettre en œuvre un nouveau format pour les forfaits EP et SL.

- d. Poursuivre nos actions en faveur de la Transition Energétique (TE) (via Budgets annexes)
 - Optimiser progressivement le modèle économique pour équilibrer financièrement la compétence IRVE ;
 - Etre acteur de projets de production EnR : PV, Chaleur, biomasse...
 - Développer nos missions de conseil et d'expertise.

- e. Anticiper une éventuelle refonte de la fiscalité
 - Utiliser une quote part significative des redevances électricité et de la TCCFE en faveur de la Transition Energétique.

- f. Adapter la structure du syndicat à un format de plus de 49 agents
 - Mettre en place les instances représentatives du personnel.

Perspective 2021

- a. Le décret FACÉ déterminant le classement des communes, devrait évoluer :
 - Le classement des communes par la Préfecture peut impacter directement le niveau de MOA et le montant de perception de la TCCFE du syndicat selon les arbitrages des communes. Le risque est évalué à :
 - o Mesuré pour le périmètre de la MOA : principalement sur les raccordements ;
 - o Important sur le FACÉ : cette requalification s'ajoute à la contraction déjà engagée de cette dotation – contrebalancée très partiellement par la R2 ;
 - o Potentiellement important pour la TCCFE, sauf si, pour la commune, le risque de perdre des aides au bénéfice de la TE, l'incite à ne pas s'octroyer cette subvention de droit.

 - La création de communes nouvelles peut modifier les recettes du syndicat ; la dynamique constatée sur la précédente période peut se poursuivre mais l'impact est difficilement mesurable, il dépend de l'importance du nombre de communes nouvelles créées > 2000 habitants et est lié au contenu du décret FACÉ révisé.

- b. Réaliser un niveau d'investissement comparable à 2019 /2020
 - Atteindre les objectifs du PPI, notamment, la résorption des fils nus en communes urbaines ;
 - Réaliser le bilan à mi période du 1^{er} PPI :
 - o Mesurer les écarts éventuels avec les objectifs tendanciels ;
 - o Adapter soit le niveau d'investissement, soit les objectifs.

4.3.4 PRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA STRUCTURATION DES MASSES BUDGETAIRES

Après avoir décrit les perspectives par année, il convient de les traduire en masses budgétaires reprenant uniquement les opérations réelles (recettes et dépenses). Il n'est pas tenu compte des opérations d'ordre et des restes à réaliser.

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES				
CHAPITRES	MONTANTS			
	CA 2018	2019	2020	2021
013 - Atténuation de charges	36 304	40 000	40 000	40 000
70 - Produits des services	59 985	60 000	60 000	60 000
73 - Impôts et taxes (TCCFE)	10 425 102	10 000 000	9 700 000	9 500 000
74 - Participation des collectivités	13 544 182	14 170 000	14 120 000	14 070 000
Travaux sur Electricité	3 381 011	3 300 000	3 300 000	3 300 000
Entretien Eclairage Public	3 107 458	3 150 000	3 150 000	3 150 000
Entretien Signalisation Lumineuse	164 406	170 000	170 000	170 000
Achat énergie pour EP/SL	3 511 613	4 200 000	4 200 000	4 200 000
Remboursement étalement charges	3 279 208	3 250 000	3 200 000	3 150 000
Energies (CEP, études ...)	69 530	70 000	70 000	70 000
Divers	30 956	30 000	30 000	30 000
75 - Autres produits de gestion courante	4 628 207	4 500 000	4 550 000	4 600 000
77 - Produits exceptionnels	106 112	150 000	150 000	150 000
TOTAL	28 799 892	28 920 000	28 620 000	28 420 000

DEPENSES REELLES				
CHAPITRES	MONTANTS			
	CA 2018	2019	2020	2021
011 - Charges à caractère général	7 247 291	8 400 000	8 200 000	8 100 000
Charges liées aux compétences Eclairage Public, Signalisation Lumineuse, Génie Civil	2 723 118	3 000 000	2 800 000	2 800 000
Charges liées à l'achat d'énergie	3 323 321	4 200 000	4 200 000	4 200 000
Charges de fonctionnement	1 200 852	1 200 000	1 200 000	1 100 000
012 - Charges du personnel	3 324 788	3 400 000	3 450 000	3 500 000
014 - Atténuation de produits	1 436 540	1 500 000	1 500 000	1 700 000
65 - Autres charges de gestion courante	241 674	250 000	250 000	250 000
66 - Charges financières	421 275	400 000	380 000	360 000
67 - Charges exceptionnelles	405 482	100 000	100 000	100 000
Sous total	13 077 050	14 050 000	13 880 000	14 010 000
CAF brute	15 722 842	14 870 000	14 740 000	14 410 000
TOTAL	28 799 892	28 920 000	28 620 000	28 420 000

SECTION INVESTISSEMENT
RECETTES REELLES

CHAPITRES	MONTANTS			
	CA 2018	2019	2020	2021
CAF	15 722 842	14 870 000	14 740 000	14 410 000
10 - Dotations (affectation résultat)	6 822 216	7 730 000	5 835 000	6 615 000
13 - Subvention investissement (FACé, PCT, FDC, article 8...)	9 917 614	7 300 000	7 300 000	7 300 000
16 - Emprunts	650 566	650 000	500 000	0
27 - Autres recettes (TVA...)	3 330 519	2 300 000	2 300 000	2 300 000
TOTAL	36 443 757	32 850 000	30 675 000	30 625 000

DEPENSES REELLES

CHAPITRES	MONTANTS			
	CA 2018	2019	2020	2021
16 - Emprunts et dettes	2 926 260	2 900 000	2 850 000	2 800 000
20 - Immobilisations incorporelles Achat de logiciels informatiques, développement informatique	90 485	200 000	125 000	125 000
21 - Immobilisations corporelles Aménagement des locaux, achats de matériels informatiques et bureautiques	175 711	250 000	200 000	200 000
23 - Travaux sur réseaux Electricité	22 860 368	28 000 000	26 000 000	26 000 000
45 - Travaux sous mandat	1 767 700	1 500 000	1 500 000	1 500 000
TOTAL	27 820 524	32 850 000	30 675 000	30 625 000

M. Jacques LELANDAIS ouvre les débats et donne la parole à l'assemblée.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant.

Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	107	17	124

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Départ de MM. Christian DE MENEVAL, Jean LEBEGUE, Patrice MECHE et Dany TARGAT, portant le nombre de présents et de votants à :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	103	17	120

B – BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

Le SDEC ÉNERGIE a créé un Service Public Industriel et Commercial, au 1^{er} janvier 2018, pour ses activités contribuant à la Transition Energétique, et nécessitant la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale dédiée aux énergies renouvelables.

Il convient de souligner que la régie créée en 2018 dispose de son propre budget depuis le 5 avril 2018, date du vote du budget par le Comité Syndical. Pour cette raison, il est difficile d'établir une analyse de la période triennale 2016-2018 à l'instar du ROB du budget principal permettant de donner de la profondeur aux résultats.

1. LE CONTEXTE GENERAL DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

1.1. L'échelon national

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie, publiée le 25 janvier 2019, est un outil de pilotage issu de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte. Elle comprend, notamment, des volets sur le développement de l'exploitation des énergies renouvelables et sur le développement équilibré des réseaux, du stockage, de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie.

Au-delà de ce cadre réglementaire qui engage les politiques publiques sur une période de dix ans, malgré des mesures favorables à la Transition Energétique, des questionnements demeurent sur l'avenir de la fiscalité des énergies :

- Annulation de la fiscalité carbone (contribution climat énergie) ;
- Gel de l'augmentation des prix de l'électricité ;
- Affectation des recettes aux actions de transition énergétique (notamment pour les syndicats d'énergies).

1.2. La politique énergétique de la Région Normandie

Le Conseil Régional établit le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Normandie (SRADDET).

La Région, chef de file de la transition énergétique fixe des objectifs à moyen et long termes en matière notamment :

- d'intermodalité et de développement des transports ;
- de maîtrise et de valorisation de l'énergie ;
- de lutte contre le changement climatique ;
- de pollution de l'air ;
- de prévention et de gestion des déchets.

Le projet de SRADDET Normand, a été arrêté le 17 décembre 2018. Après une phase de consultation élargie, il devrait être définitivement adopté en fin d'année 2019.

La Région déploie des plans d'actions qui viennent soutenir les projets en faveur :

- de la construction et la rénovation de bâtiments performants énergétiquement (plan Normandie bâtiments durables) ;
- du développement des énergies renouvelables (bois énergie, biogaz, solaire ...) ;
- du développement de la mobilité hydrogène (EAS Hymob, plan hydrogène) ;
- de l'éducation au développement durable.

1.3. Le positionnement du SDEC ÉNERGIE

Le SDEC ÉNERGIE a défini, dans son plan stratégique 2014-2020, des orientations stratégiques, notamment dans le domaine de la transition énergétique.

Parmi les trois orientations stratégiques, la seconde intitulée « Contribuer à la transition énergétique des territoires » se décline en :

- l'élaboration des démarches de planification énergétique ;
- des actions visant l'efficacité énergétique du patrimoine bâti public ;
- la participation au développement des projets de production d'énergies renouvelables ;
- des actions en faveur de la mobilité durable.

A noter que, dans le cadre du nouveau contrat de concession d'électricité, la redevance R1 a progressé d'environ 200 000 €/an. Cette enveloppe supplémentaire sert le financement d'actions de Transition Énergétique.

2. LA SITUATION 2018

Pour cette première année 2018, les activités de la régie sont orientées vers :

- La production de notes d'opportunités : 23 pour des projets d'implantation de panneaux photovoltaïques et une pour le bois énergie.
- La réalisation des premières installations de production d'électricité photovoltaïque : 4 ont été mises en service en 2018 dans les collectivités suivantes : CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon, Subles, CDC Cœur de Nacre et CDC Pré Bocage Intercom :

Le projet et la collectivité	Le coût (€ HT)	Superficie de panneaux (m ²)	Puissance installée (kWc)	Production annuelle (kWh / an)	Date de mise en service
Gymnase communautaire de la CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon	78 939	222	36	36 700	16 janvier 2018
Atelier municipal de Subles	30 000	60	9	9 098	20 juillet 2018
Piscine de la CDC Cœur de Nacre	90 834	220	35	30 760	23 novembre 2018
Pépinières d'entreprises de la CDC Pré Bocage Intercom	0	60	9	7 876	17 décembre 2018

3. LES RESSOURCES MOBILISEES

3.1. LA GOUVERNANCE

Le dynamisme des instances permet des échanges de qualité avec les collectivités sur des problématiques communes, de recenser les projets initiés localement et d'établir des programmes d'actions. Cette gouvernance s'organise au travers :

- Le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE qui acte le DOB et le budget annexe et fixe les objectifs stratégiques du syndicat ;
- Le Conseil d'Exploitation de la régie, composé de 5 élus issus du Bureau Syndical. Instauré en 2018, il a pour mission de proposer les orientations et de préparer le budget ;
- La Commission Energie, réunie 7 fois en 2018, a traité de dossiers en lien avec la régie : transfert de compétence énergies renouvelables, validation des plans de financements associés au projet de production d'électricité photovoltaïques ...

A noter la tenue en 2018 d'une commission mixte « commission finances / commission Energie » pour évaluer l'intérêt pour le syndicat d'adhérer à la SEM West Energies.

3.2. LE BUDGET

Une analyse du budget 2018 de la régie fait ressortir les éléments suivants :

- La régie est dotée d'un budget de 1 661 000€, réparti en 43 000€ pour la section de fonctionnement et 1 618 000€ pour la section d'investissement ;
- Le compte administratif dégage un résultat excédentaire de 5 097€ pour la section de fonctionnement et de 1 371 941€ pour la section d'investissement.

Ce résultat excédentaire s'explique à la fois par le versement d'une dotation initiale de 1 500 000€ et par le report de réalisation de projets et donc de dépenses d'investissement.

3.3. LES RESSOURCES HUMAINES

Le SDEC ÉNERGIE met à disposition principalement du personnel du département « Energie » pour assurer le fonctionnement de la régie et pour mener à bien les projets d'investissement.

Les compétences des agents qui interviennent sont variées et complémentaires : Direction Générale, Comptabilité-Finances, Technique et Administrative.

Leurs principales missions consistent à :

- Assurer la gestion administrative et budgétaire de la régie ;
- identifier les potentiels de développement des projets de production d'énergies renouvelables ;
- réaliser des notes d'opportunités ;
- élaborer des dossiers de demande de subvention ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des projets.

4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019-2021

Sur la période 2019-2021, les éléments impactant les orientations budgétaires sont synthétisés ci-après :

		2019	2020	2021
Contexte réglementaire		Evolution de la fiscalité sur l'énergie	Election municipale	Développement de l'autoconsommation
Gouvernance et compétences		Schéma de développement de la méthanisation	Révision du Plan stratégique	
Investissement			Réalisation des projets de réseaux de chaleur Participation à des projets PV au sol	Sollicitation pour projet de méthanisation
Budget	Dépenses	Réalisation d'une étude de potentiels / méthanisation		Evaluation de la capacité de financement des projets
	Recettes	Modification de la politique d'aide régionale Evolution des tarifs d'achat de l'électricité produite	Evolution des tarifs d'achat de l'électricité produite	

Perspectives 2019 :

- Production d'électricité à partir de photovoltaïque :
 - o Réalisation d'un programme de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics évalué à au moins 8 opérations ;
 - o Nouvelles modalités d'aides de la Région pour les projets à venir, visant à soutenir l'autoconsommation;
 - o Baisse attendue des tarifs de vente d'électricité, réduisant d'autant les équilibres financiers pour ce type de projets d'énergies renouvelables ;
 - o Soutien national plus affirmé des projets d'autoconsommation.
- Production de biogaz à partir de méthanisation (le biogaz peut être transformé en chaleur, en électricité et en carburant pour véhicules ou injecté dans le réseau naturel) :
 - o Œuvrer en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et de la filière, pour la réalisation d'un schéma départemental de développement de la méthanisation dans le Calvados ;
 - o Dans le cadre de la charte de partenariat Région/TEN, réalisation d'une étude évaluant les potentialités du territoire en matière de projets de méthanisation et visant les installations agricoles ou industrielles individuelles, les installations publiques dédiées aux boues d'épuration, aux déchets ménagers ou les installations centralisées impliquant plusieurs acteurs économiques d'un territoire.
- Production renouvelable de chaleur
 - o Mise en œuvre de la convention de partenariat avec Biomasse – signée en 2018 - pour l'émergence de projets bois, éligibles au fonds chaleur.

Perspectives 2020 :

- Plan stratégique pour la période 2020 – 2026 :
 - o Ratification du nouveau plan stratégique pour la période 2020-2026 au regard du bilan du précédent plan stratégique et des priorités retenues, à la suite de la mise en place des instances délibérantes – Comité syndical et Bureau syndical - élections municipales de mars 2020 ;

- Production d'électricité à partir d'installations photovoltaïques :
 - o Compte tenu des évolutions tarifaires de vente de l'électricité produite et de la réorientation des aides de la Région, évolution probable vers des projets d'autoconsommation et/ou de stockage de l'énergie ;
 - o Niveau de participation du SDEC ÉNERGIE à des projets de type ferme éolienne ou PV au sol, notamment au travers notre participation à une SEM ou une SAS et ce, dans le cadre d'actions coordonnées au sein de l'entente « Territoire Energie Normandie ».
- Production de biogaz à partir de méthanisation :
 - o Finalisation du Schéma départemental de développement de la méthanisation dans le Calvados ;
 - o Emergence de premiers projets.
- Production renouvelable de chaleur :
 - o Réalisation de réseaux de chaleur dans le cadre d'un service public de la chaleur.

Perspectives 2021 :

- Les actions en faveur du développement des énergies renouvelables pourraient prendre une nouvelle dimension avec l'accompagnement de projets de production de Biogaz (méthanisation) avec injection dans le réseau.
- Il est aussi fort probable que l'auto consommation associée à la production d'électricité photovoltaïque commence à se développer dans nos collectivités.
- La dotation initiale de la région devrait être pratiquement consommée à l'issue de cette période triennale.

5. PRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA STRUCTURATION DES MASSES BUDGETAIRES

Après avoir décrit les perspectives par année, il convient de les traduire en masses budgétaires reprenant uniquement les opérations réelles (recettes et dépenses). Il n'est pas tenu compte des opérations d'ordre et des restes à réaliser.

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES				
CHAPITRES	MONTANTS			
	CA 2018	2019	2020	2021
70 - Vente de produits	0	9 500	40 000	60 000
74 - Subventions d'exploitation	0	4 000	5 000	8 000
77 - Subventions exceptionnelles	32 000	0	0	0
TOTAL	32 000	13 500	45 000	68 000

DEPENSES REELLES

CHAPITRES	MONTANTS			
	CA 2018	2019	2020	2021
011 - Charges caractère général	6 713	26 900	10 000	10 000
012 - Charges du personnel	20 190	30 000	30 000	30 000
022 - Dépenses imprévues	0	1 000	1 000	1 000
Sous total	26 903	57 900	41 000	41 000
CAF brute	5 097	-44 400	4 000	27 000
TOTAL	32 000	13 500	45 000	68 000

SECTION INVESTISSEMENT
RECETTES REELLES

CHAPITRES	MONTANTS			
	CA 2018	2019	2020	2021
CAF	5 097	-44 400	4 000	27 000
10 - Dotations	1 468 000	1 377 037	634 908	347 533
13 - Subvention d'équipement	0	573 606	21 875	9 380
TOTAL	1 477 471	1 906 243	660 783	383 913

DEPENSES REELLES

CHAPITRES	MONTANTS			
	CA 2018	2019	2020	2021
20 - Immobilisations incorporelles	0	5 000		
23 - Immobilisations corporelles	100 433	1 265 835	312 500	346 000
15 - Provisions pour gros œuvres		500	750	1 000
TOTAL	100 433	1 271 335	313 250	347 000

M. Jacques LELANDAIS ouvre les débats et donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019 de la régie « EnR », sur la base de la présentation du rapport correspondant.

Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	103	17	120

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019 du budget annexe Energies Renouvelables « EnR » du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

B – BUDGET ANNEXE MOBILITE DURABLE

Le SDEC ÉNERGIE a créé un Service Public Industriel et Commercial, au 1^{er} janvier 2018, pour ses activités contribuant à la Transition Énergétique, et nécessitant la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale dédiée à la Mobilité Durable.

Il convient de souligner que la régie créée en 2018 dispose de son propre budget depuis le 5 avril 2018, date du vote du budget par le Comité Syndical. Pour cette raison, il est difficile d'établir une analyse de la période triennale 2016-2018 à l'instar du ROB du budget principal permettant de donner de la profondeur aux résultats.

1. LE CONTEXTE GENERAL DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

La mobilité devient de plus en plus partagée, connectée, écologique et autonome – ce qui conduit les pouvoirs publics à une inflexion majeure de leur politique de transports.

1.1. L'échelon national

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) est un outil de pilotage issu de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, qui comprend notamment un volet important sur la stratégie de développement de la mobilité propre.

Élaboré à la suite des Assises nationales de la mobilité, le projet de loi sur la Mobilité réforme en profondeur le cadre général des politiques de mobilité. Il vise quatre objectifs :

- Sortir de la dépendance automobile

Le projet de loi vise à supprimer les zones blanches de la mobilité (zones non couvertes par une autorité régulatrice de la mobilité) en accordant de nouvelles compétences aux collectivités territoriales pour organiser, notamment, des services tels que l'auto partage, le covoiturage, le transport à la demande.

- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités
Le texte encadre le développement des nouveaux services de mobilité : trottinettes en libre-service, vélos ou scooters sans station d'attache.
- Réussir la transition écologique
Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des transports, le projet de loi a pour objectif de multiplier par cinq, d'ici 2022, les ventes des voitures électriques et de stopper, d'ici 2040, la vente de voitures émettant des gaz à effet de serre.
Pour favoriser le déploiement des véhicules électriques le texte prévoit de réduire le coût de raccordement des infrastructures de recharge et de rendre obligatoire l'équipement de prises dans les parkings de plus de 10 places.
La loi mettra en œuvre le Plan vélo. Un fonds vélo de 350 millions d'euros sera créé pour lutter contre les ruptures de pistes cyclables, généraliser le marquage des vélos pour lutter contre le vol et introduire une indemnité kilométrique vélo.
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport
13,4 milliards d'euros sont prévus pour les investissements dans les infrastructures de transport pour la période 2018-2022 et 14,3 milliards d'euros pour la période 2023-2027. Ils seront consacrés notamment à l'entretien et la modernisation des réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux, la désaturation des grands nœuds ferroviaires et le désenclavement routier des villes moyennes et des territoires ruraux.

1.2. La politique de Mobilité Durable de la Région Normandie

La Région a lancé, au cours de l'année 2018, un plan hydrogène pour contribuer au développement du mix énergétique, réduire le bilan carbone régional et les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce cadre, la Région soutient le projet de mobilité hydrogène Eas-HyMob.

Eas-HyMob doit permettre de constituer, à horizon 2019, un premier maillage de 15 infrastructures de recharge hydrogène sur les grands axes routiers normands reliant les grandes agglomérations. L'installation de chaque station de ravitaillement sera synchronisée avec le déploiement d'une flotte de véhicules hydrogène.

Les collectivités souhaitant participer à ce programme pourront bénéficier d'une subvention Européenne prenant en charge 50 % des investissements initiaux liés à l'acquisition et l'installation de telles stations et d'une subvention de la Région de 20%.

Ainsi, en complément du déploiement de véhicules électriques à batterie et des bornes de recharge électrique en cours de réalisation dans les 5 départements normands, l'hydrogène représente une réelle opportunité pour décarboner l'ensemble du secteur des transports. Le principal enjeu pour le développement de la mobilité hydrogène réside dans la création d'une infrastructure de distribution.

1.3. Le positionnement du SDEC ÉNERGIE

Le SDEC ÉNERGIE a décidé de s'inscrire dans cette dynamique, conforme aux objectifs de son plan stratégique, visant à construire, sur l'ensemble du territoire du Calvados, les infrastructures de recharges pour véhicules à basse consommation de CO2 : véhicules électriques, hydrogène ou GNV.

Dans ce cadre, il est proposé de continuer notre démarche initiale d'aménagement d'infrastructures de recharge pour véhicules bas carbone, par la mise en œuvre d'un mix d'infrastructures de recharges adaptées à la nature du véhicule et des déplacements.

A ce titre, les actions du syndicat sur la période à venir viseront à :

- consolider le réseau de bornes de recharges électriques par l'interopérabilité, l'implantation optimisée de bornes accélérées et rapides ;
- déployer des stations hydrogène, en nombre suffisant pour proposer une offre de service équitable à l'ensemble des utilisateurs potentiels du département du Calvados ;
- compléter la mixité d'infrastructures de recharge pour véhicules bas carbone, par le développement d'infrastructures de recharges pour véhicules GNV.

2. LA SITUATION 2018

Pour cette première année 2018, les activités de la régie sont orientées vers :

- Le renforcement du réseau Mobisdec (électrique) :
 - o la validation du schéma départemental des IRVE – accélérées et rapides ;
 - o la mise en place du réseau de 8 bornes rapides en complément des 216 bornes accélérées déjà installées sur l'ensemble du département – une borne tous les 15 kms maximum ;
 - o la bascule du réseau Mobisdec vers le nouvel exploitant.
- Le positionnement sur la mobilité hydrogène :
 - o l'organisation à CAEN d'un colloque dédié à la mobilité hydrogène : plus de 150 participants, tables rondes et échanges ;
 - o l'élaboration du partenariat régional pour le déploiement de 5 stations hydrogènes réparties sur le territoire : Pont l'Evêque, Caen, Bayeux, Vire et Falaise ;
 - o l'identification et la validation des emplacements des futures stations ;
 - o les recherches pour constituer la flotte captive.

3. LES RESSOURCES MOBILISEES

3.1. LA GOUVERNANCE

Le dynamisme des instances permet des échanges de qualité avec les collectivités sur des problématiques communes, de recenser les projets initiés localement et d'établir des programmes d'actions :

- le Comité Syndical qui acte les DOB et les budgets et fixe les objectifs stratégiques du syndicat ;
- le Conseil d'Exploitation composé de 5 élus issus du Bureau Syndical. Instauré en 2018, il a pour mission de proposer les orientations et de préparer le budget ;
- la Commission Energie, réunie 7 fois en 2018, a traité de dossiers en lien avec la régie.

3.2. LE BUDGET

Une analyse du budget 2018 de la régie fait ressortir que la régie est dotée d'un budget de 3 535 000€, réparti pour 440 000€ en section de fonctionnement et pour 3 095 000€ en section d'investissement.

Le compte administratif dégage un résultat excédentaire de 213 714€ pour la section de fonctionnement et de 2 878 383€ pour la section d'investissement.

Ce résultat excédentaire s'explique à la fois par la combinaison de facteurs :

- le versement d'une dotation initiale de 2 500 000€ qui permet de financer des projets sur plusieurs années,
- la réalisation des projets de stations Hydrogène s'inscrivant dans le temps, il n'y a pas de dépenses d'investissement en 2018 mais celles-ci sont reportées en 2019,
- l'exécution du budget à partir du 5 avril 2018, date du vote du budget par le Comité Syndical. Ce premier exercice comptable porte sur 8 mois.

3.3. LES RESSOURCES HUMAINES

Le SDEC ÉNERGIE met à disposition du personnel, principalement du département « Energie », pour assurer le fonctionnement de la régie et pour mener à bien les projets d'investissement et le suivi de l'exploitation des installations.

Les compétences des agents qui interviennent sont variées : Direction Générale, Comptabilité-Finances, Technique et Administrative.

Les principales missions visent à assurer la gestion administrative et comptable de la régie, suivre l'exploitation des bornes de recharges, à élaborer les dossiers de demande de subvention et à assurer la maîtrise d'ouvrage des projets, notamment hydrogène.

4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019-2021

Sur la période 2019-2021, les éléments impactant les orientations budgétaires sont synthétisés, ci-après :

		2019	2020	2021
Contexte réglementaire		Remise en cause de la progressivité de la taxe Carbone	Election municipale	
Gouvernance et compétences			Révision du Plan stratégique	
Investissement		Achat et pose de 3 à 5 stations hydrogène Achat et pose de 2 à 3 bornes rapides	Achat et pose de 2 à 3 bornes rapides	Achat et pose de 2 à 3 bornes rapides Déploiement d'un projet GNV
Budget	Dépenses		Coûts d'exploitation et de fourniture des stations H2 Politique incitative sur le prix de vente de l'H2	
	Recettes	Aide régionale et européenne sur le projet EAS Hymob	Ajustement des recettes de fonctionnement en fonction de l'augmentation du taux d'utilisation des bornes.	Recherche d'équilibre de la compétence IRVE... Politique tarifaire des IRVE

Perspectives 2019 :

- Le gel pour 2019 de l'évolution de la fiscalité sur les carburants peut ralentir la dynamique engagée en faveur du développement de la mobilité durable ;
- Le programme de déploiement des stations hydrogènes est impacté par le coût d'exploitation et d'investissement des stations, supérieur aux prévisions : le nombre de stations installées dépendra, notamment, du maintien du niveau de financement des partenaires actuels et de l'obtention, si nécessaire, d'autres financements.
- La densification du maillage de bornes rapides, dont le nombre global est évalué à 16 dans le cadre du schéma départemental de déploiement des bornes de recharges rapides, doit se poursuivre par l'installation de 2 ou 3 bornes rapides, par an, sur la période 2019 - 2021. Au 31 décembre 2018, 8 bornes rapides sont déjà en service dans le Calvados.

Perspectives 2020 :

- A l'issue des élections municipales, le syndicat doit définir ses orientations stratégiques en matière de mobilité durable pour la période 2020-2026 ;
- Il sera recherché la baisse des coûts d'exploitation des stations hydrogène installées par une remise en concurrence anticipée de ces services ;
- La progression des recettes de fonctionnement doit être recherchée dans différentes directions comme l'augmentation du nombre d'utilisateurs des bornes, la revalorisation des tarifs, la contribution financière des collectivités aux charges de l'exploitation...

Perspectives 2021 :

- En fonction des axes de développement arrêtés par le Comité Syndical, il conviendra éventuellement de traduire ces nouveaux engagements par une dotation complémentaire de la régie pour permettre la réalisation de nouveaux projets ;
- Le syndicat doit également porter une réflexion sur son intérêt à soutenir la filière « GNV » sous forme d'expérimentation, de financement de projets d'investissement ...

5. PRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA STRUCTURATION DES MASSES BUDGETAIRES

Après avoir décrit les perspectives par année, il convient de les traduire en masses budgétaires reprenant uniquement les opérations réelles (recettes et dépenses). Il n'est pas tenu compte des opérations d'ordre et des restes à réaliser.

SECTION FONCTIONNEMENT
RECETTES REELLES

CHAPITRES	MONTANTS			
	CA 2018	2019	2020	2021
70 - Vente de produits	15 021	45 000	100 000	120 000
74 - Subventions d'exploitation	0	3 600	4 500	5 500
77 - Subventions exceptionnelles	360 000			
TOTAL	375 021	48 600	104 500	125 500

DEPENSES REELLES

CHAPITRES	MONTANTS			
	CA 2018	2019	2020	2021
011 - Charges caractère général	140 858	385 130	533 415	561 211
012 - Charges du personnel	20 190	31 000	31 000	31 000
67 - Charges exceptionnelles	260			
Sous total	161 308	416 130	564 415	592 211
CAF brute	213 021	-367 530	-459 915	-466 711
TOTAL	375 021	48 600	104 500	125 500

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES				
CHAPITRES	MONTANTS			
	CA 2018	2019	2020	2021
CAF	213 713	-367 530	-459 915	-466 711
10 - Dotations	2 140 000	2 930 789	670 105	1 385 073
13 - Subvention d'équipement	738 384	198 710	1 359 070	0
TOTAL	3 092 097	2 923 277	1 730 569	1 079 370

DEPENSES REELLES				
CHAPITRES	MONTANTS			
	CA 2018	2019	2020	2021
020 - Dépenses imprévues	0	50 000	50 000	50 000
20 - Immobilisations incorporelles	0	10 000	0	0
23 - Immobilisations corporelles	0	2 031 863	134 188	393 175
TOTAL	0	2 091 863	184 188	443 175

M. Jacques LELANDAIS ouvre les débats et donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019 de la régie « Mobilité durable », sur la base de la présentation du rapport correspondant.

Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	103	17	120

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019 du budget annexe Mobilité Durable « MD » du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS remercie les représentants présents pour leur contribution et pour leur attention.

Il leur rappelle que les prochains Comités Syndicaux se réuniront les jeudi 4 avril, 19 septembre et 12 décembre 2019 à 14 h, dans cette même salle et lève la séance à 16h15.

Le Président,

A blue ink signature of M. Jacques LELANDAIS, consisting of a large, stylized 'J' and 'L'.

M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,

A black ink signature of M. Cédric POISSON, featuring a large, stylized 'C' and 'P'.

M. Cédric POISSON